



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

I.	Introduction.....	4
	1 Objectifs du DOB :	4
	2 Rapport d'orientation budgétaire	4
II.	Le Contexte Économique International et Européen.....	5
III.	Le Contexte Economique en France : La reprise plus forte qu'attendu.....	7
IV.	LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2022 : les grandes orientations.....	8
V.	Le Contexte Economique des Collectivités Locales	9
VI.	Le Contexte Economique de la commune de Montmagny	11
	Investissements.....	11
	Finances.....	12
	Sécurité.....	12
	Vie sociale et lien social.....	12
	Santé.....	12
	Aménagement.....	12
	En conclusion.....	13
VII.	LES FINANCES DE LA COMMUNE.....	14
	1. Les recettes de la commune.....	14
	1.1 La fiscalité directe.....	14
	1.2 La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation communal et intercommunal	17
	1.3. Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection jusqu'en 2022	20
	1.4. La structure des Recettes Réelles de Fonctionnement	21
	2. Les dépenses réelles de fonctionnement.....	22
	2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante	22
	2.2 Les charges de personnel	23
	2.3 La part des dépenses de fonctionnement rigides de la commune	29
	2.4 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement.....	30
	2.5 La structure des dépenses de fonctionnement.....	31
	3. L'endettement de la commune	32
	3.1 L'évolution de l'encours de dette	32
	3.2 La solvabilité de la commune	33
	4. Les investissements de la commune	34
	4.1 Les épargnes de la commune	34
	4.2 Les dépenses d'équipement.....	37
	4.3 Les besoins de financement pour l'année 2022.....	38
	5. Les ratios de la commune.....	39
	6.Evolution de la population	41
VIII.	Le programme des services de la commune	42

1.	Pôle Affaires Sociales et Politique de la Ville.....	42
1.1.	Enjeux du territoire/objectifs :	42
1.2	Bilan financier 2021.....	43
1.3	Programmation prévisionnelle 2022.....	44
2.	Le Service Jeunesse	45
2.1	Réussite Educative : prévention et Lutte contre le décrochage scolaire collégiens et lycéens	45
2.2	Projets Politique de la ville / Etat.	45
2.3	Point Information Jeunesse (SIJ) / Labellisé DDCS95 et DRDCS d'Ile de France2020/2023....	46
2.4	C.M.J.....	46
2.5	Les Accueils de loisirs : Club Ado 14/17 ans et Club Junior 11/13 ans.....	46
2.6	Les Séjours de jeunes 11 à 17 ans	47
2.7	Les Soirées Thématiques (mixte).....	47
2.8	K'Fête (mixte).	47
3.	Le service scolaire.....	48
3.1	La vie scolaire	48
3.2	La vie éducative	48
4.	Service Culturel.....	50
5.	La petite enfance.....	51
5.1	Les dépenses	51
5.2	Les projets pour 2022.....	52
5.3	Les recettes.....	52
6.	Service Communication - Protocole et Patrimoine	54
6.1	La section de fonctionnement : 85 406 €.....	54
6.2	La section d'investissement : 111 700 €.....	55
7.	Le service des sports.....	56
7.1	Section investissement.....	56
7.2	Prévisions investissement 2022	57
7.3	Section fonctionnement.....	58
7.4	Recettes.....	59
8.	Service aménagement et cadre de vie	60
8.1	Les dépenses d'investissement	60
8.2	Les recettes d'investissement	61
8.3	La section de fonctionnement.....	61
9.	Direction du système d'information et téléphonie.....	64

I. INTRODUCTION

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312- 1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).

En l'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du BP est illégale (CAA Marseille, 19/10/1999, « Commune de Port-la Nouvelle »).

1 Objectifs du DOB :

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) permet :

- ✓ De discuter des orientations Budgétaires de la collectivité
- ✓ D'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif

Il doit être tenu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif

2 Rapport d'orientation budgétaire

Ce débat s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire établi par l'exécutif local et qui comporte à minima les éléments d'information suivants (un volet financier et un volet ressources humaines) :

- les orientations budgétaires : Évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement)
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses
- la structure et la gestion de la dette contractée
- Une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,

Le vote du budget ville et des budgets annexes est programmé à la séance du conseil municipal du 7 avril 2022

Enfin il est important de rappeler le contexte dans lequel va s'inscrire l'exercice budgétaire de l'année 2022.

II. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

1. Aperçu de l'environnement macro-économique

A. Rebond de l'activité économique en 2021

Après un repli sans précédent en 2020, l'activité mondiale rebondirait fortement en 2021 et progresserait encore vivement en 2022

Ce rebond reflète la progression des campagnes de vaccination et le soutien budgétaire et monétaire. Il permettrait à l'économie mondiale de retrouver son niveau pré-crise dès 2021.

Le rythme de la reprise différerait selon les pays.

En zone euro, l'activité retrouverait en 2022 son niveau d'activité de 2019.

Les États-Unis retrouveraient leur niveau d'avant-crise dès 2021.

Les économies émergentes évolueraient en ordre dispersé.

Les aléas importants, sanitaires et économiques, entourent ces prévisions, à la hausse comme à la baisse.

Les organisations internationales (Commission européenne, FMI et OCDE) ont révisé à plusieurs reprises leurs prévisions de croissance à la hausse depuis le début de l'année pour le monde, la zone euro comme pour la France. Au total, selon les dernières prévisions du FMI, le PIB mondial devrait rebondir de 6,0 % en 2021 (après la contraction de -3,2 % en 2020) puis de 4,9 % en 2022.



B. Des tensions dans les chaînes d'approvisionnement

Le commerce mondial de biens et de services se redresse.

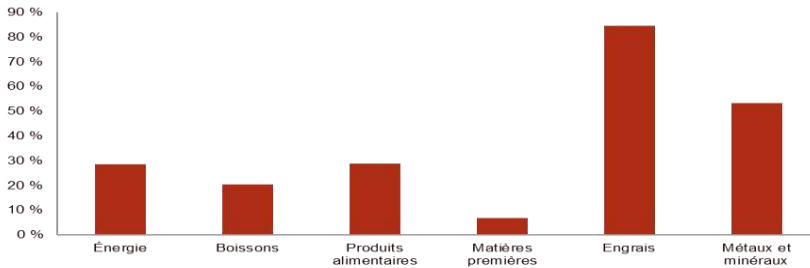
Après une chute de 8,3 % en 2020, le FMI prévoyait ainsi en juillet dernier une croissance de celui-ci de près de 10 % en 2021 puis de 7,0 % en 2022.

Mais la reprise de l'économie mondiale s'accompagne néanmoins de tensions dans certaines chaînes d'approvisionnement :

- Hausse des coûts du transport international de marchandises ;
- Hausse des prix de certaines matières premières et consommations intermédiaires ;
- Le marché du travail est déséquilibré. Nombreux sont ceux qui ont du mal à trouver un emploi, alors que les employeurs éprouvent des difficultés à recruter dans un certain nombre de secteurs (freinent la production) ;

- La pénurie de composants électroniques pénalise plus particulièrement la reprise de la production du secteur automobile ;
- Les échanges de services liés aux voyages et au tourisme demeurent affectés par le maintien de restrictions aux déplacements internationaux.

Graphique 1 : Évolution des prix des matières premières de janvier 2020 à août 2021



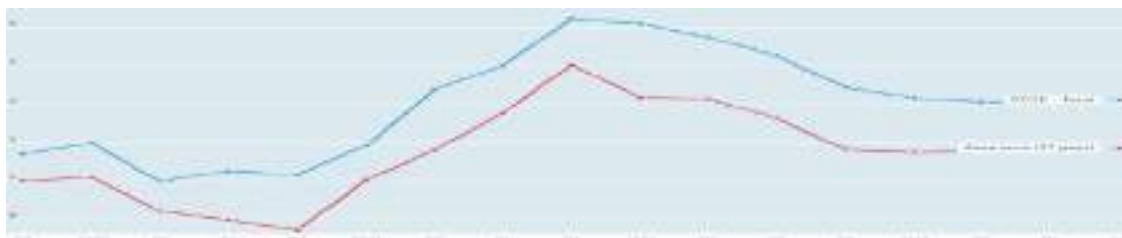
Source : Banque mondiale

L'arrivée d'Omicron, nouveau variant du coronavirus, désorganise les chaînes de production du monde entier.

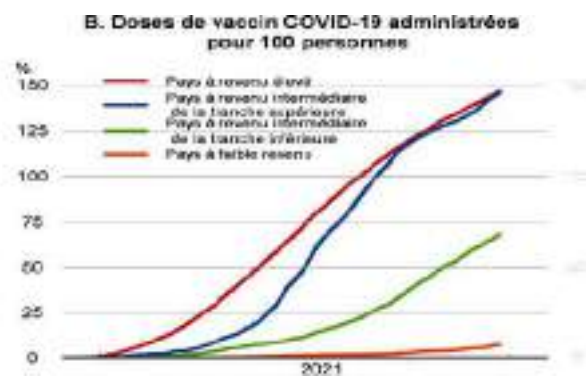
L'OCDE craint que le variant Omicron ne provoque une interruption de la chaîne d'approvisionnement et une aggravation de l'inflation.

C. Une hausse de l'inflation

L'écart persistant entre l'offre et la demande de certains biens (L'offre a du mal à faire face à la demande), conjugué à l'envolée des coûts des produits alimentaires et de l'énergie, a provoqué des hausses de prix plus fortes et plus durables que prévu (frappe en particulier les ménages les plus modestes)



D. La situation sanitaire



Maintenant la plupart des économies avancées se rapprochent de la vaccination complète de leur population éligible.

Dans une grande partie du reste du monde, les taux de vaccination demeurent faibles.

Aussi, pour le moment, l'économie mondiale reste suspendue aux évolutions sanitaires. La situation sanitaire reste toujours très incertaine, car si les vaccins portent l'espoir d'un retour à une vie normale, les variants font craindre de nouveaux reconfinements.

L'activité pourrait être soutenue par des plans de relance supplémentaires, à l'instar de ceux en cours de discussion aux États-Unis ou au Japon, ou par le déblocage progressif par les ménages de l'épargne accumulée durant la crise.

III. LE CONTEXTE ECONOMIQUE EN FRANCE : LA REPRISE PLUS FORTE QU'ATTENDU

L'épidémie de covid-19 se distingue par son ampleur et sa durée. Elle s'est traduite par cinq vagues épidémiques successives depuis le printemps 2020,

L'année 2022 devrait être celle de la sortie de crise et du retour à la normale.

Pour la première fois depuis le début de la crise sanitaire, l'intensification de la circulation du virus n'a pas provoqué de recul marqué de l'activité économique.

La situation de nos finances publiques est exceptionnelle et inédite depuis 1945. La France sort de la crise avec une situation des finances publiques profondément modifiée.

On ressort d'une crise avec plus de dépenses publiques qu'en y entrant.

La crise a constitué une forme de parenthèse. La situation des finances publiques est plus dégradée qu'auparavant, et durablement. Des enjeux comme la maîtrise de la dépense et de la dette sont devant nous pour longtemps.

Une fois que la situation sera revenue à la normale, les différentiels de dette entre les pays seront un critère de jugement pour les marchés.

Malgré les difficultés d'approvisionnement, le PIB devrait revenir à son niveau de 2019 à la fin de l'année 2021 ou en 2022.

L'écart de croissance entre la France et la zone euro est lié aux conséquences de la crise sanitaire.

Si la situation est meilleure que prévu en sortie de crise, le caractère particulier de l'année 2022, y compris d'un point de vue politique, ne doit pas masquer le niveau d'endettement inédit depuis la Seconde Guerre mondiale et les dynamiques différentes en recettes et en dépenses. Tout cela appelle à la plus grande vigilance.

Mais l'aléa sanitaire reste le principal facteur d'incertitude sur la croissance de l'activité, avec le risque d'une résurgence de la pandémie ou d'une perte d'efficacité des vaccins face à d'éventuels nouveaux variants ou dans le temps.

- Dans son point de conjoncture du 8 février 2022, l'Insee indique qu'au quatrième trimestre 2021, l'économie française a poursuivi sa reprise, dépassant d'environ 1 % son niveau de la fin 2019. En moyenne annuelle, le PIB français a rebondi de 7 % en 2021 (après – 8 % en 2020).
- Au cours du quatrième trimestre 2021, le PIB a augmenté de 0,3% dans la zone euro et de 0,4% dans l'UE, par rapport au trimestre précédent. Eurostat, 31 janvier 2022.

- **Grande faiblesse de la France, le déficit commercial qui gangrène l'économie française. Un record qui n'avait jamais été atteint en 2021 avec un trou de 84.7 milliards d'euros en 2021, (Allemagne, excédent : 59 milliards euros)**

IV. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2022 : LES GRANDES ORIENTATIONS

Le PLFI pour 2022 est placé sous le signe d'une forte reprise économique, permettant un rétablissement progressif des finances publiques

Le rebond de l'activité a été rapide après la levée des contraintes sanitaires à partir du printemps.

L'activité reviendra ainsi à son niveau d'avant-crise dès la fin de l'année 2021. Le taux de croissance pour 2022 est anticipé à + 4 %.

Le déploiement du plan de relance se poursuivra en 2022.

1 Poursuite du plan de relance en 2022

Face à la crise sanitaire, le plan France Relance, doté d'une enveloppe de 100 Md€ a été mis en œuvre à l'été 2020. Il s'articule autour de 3 axes : l'accélération de la transition écologique, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le renforcement de la cohésion sociale (compétences) et territoriale (développement de tous les territoires). 47 Md€ ont déjà été engagés et l'objectif d'engagements fixé par le Gouvernement est de 70 Md€ d'ici à la fin de l'année 2021.

2 Son déploiement se poursuivra en 2022

12,9 M€ de crédits de paiement destinés à couvrir une part des engagements déjà réalisés en 2021.

1,2 Md€ d'autorisations d'engagement (AE) supplémentaires, destinées à intensifier l'action du plan en matière d'emploi et de formation professionnelle, d'infrastructures de transports, de dépenses d'investissement et de modernisation ou encore de recherche.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de relance et de résilience (PNRR), approuvé au niveau européen le 13 juillet dernier, un premier versement à la France a d'ores et déjà été effectué au titre du préfinancement de son plan par le biais de la facilité pour la reprise et la résilience, à hauteur de 5,1 Md€ (sur près de 40Md€ attendus par la France).

Une réduction de moitié du déficit en 2022 grâce à la sortie des mesures d'urgence.

Cette réduction du déficit est progressive, du fait du nécessaire maintien des dispositifs de soutien aux ménages et aux entreprises pour faire face à la crise sanitaire et compte tenu de la montée en charge rapide du plan de relance. En 2022, à la faveur de la poursuite du rebond de l'économie et de l'extinction des mesures de soutien, le déficit public serait quasiment réduit de moitié. Il atteindrait 4,8 %.

La baisse de la dépense publique se poursuit.

Après avoir atteint 60,8% du PIB en 2020, la dépense publique baisserait très légèrement en 2021 à 59,9% en raison de la mobilisation toujours forte des finances publiques pour continuer de répondre à la crise. Le niveau de dépense publique diminuerait en 2022, à 55,6% du PIB.

Le ratio de dette publique en baisse et en amélioration par rapport aux prévisions du programme de stabilité

En 2021, le ratio de dette augmenterait d'environ un demi-point, à 115,6 % du PIB. En 2022, le ratio d'endettement baisserait de plus d'un point et demi pour atteindre 114,0 % du PIB. Cette décade serait notamment portée par la poursuite du rebond de l'activité et par l'amélioration du solde public.

Normalisation des dépenses de l'Etat pour 2022.

Les dépenses pilotables de l'Etat s'élèvent ainsi dans le projet de loi à 302,1 Md€ en format constant 2021, soit une hausse par rapport à la loi de finances initiale pour 2021 de +11,8 Md€ avec les appels en garantie et de +10,9Md€ hors appels en garanties. Ces moyens supplémentaires visent à financer les priorités du Gouvernement en matière de réarmement de l'État régalien, d'éducation, de recherche, de transition écologique et de solidarité

Hausse des recettes fiscales en 2022

. Le PLF 2022 prévoit une hausse des recettes fiscales pour l'année 2022 avec une hausse de +13,4Md€ par rapport à la prévision révisée pour 2021, pour s'établir à 292,0Md€.

Baisse du taux des prélèvements obligatoires pour 2021 et 2022 comparé à 2020

. Le taux de prélèvements obligatoires, après s'être établi à 44,5 % du PIB en 2020, diminuerait à 43,7 % en 2021 puis de nouveau à 43,5 % en 2022.

Investir dans l'éducation, l'enseignement supérieur, la recherche et la jeunesse.

En 2022, la mission « Enseignement scolaire » voit ses crédits budgétaires augmenter de 1,7 Md€ par rapport à la loi de finances 2021.

Poursuivre la transition écologique.

La transition écologique a vu son budget annuel augmenter de 4 Md€ entre 2017 et 2022. Le plan de relance consacre quant à lui plus de 30 Md€ à l'accélération de la transition écologique, notamment pour le verdissement du parc automobile, le développement de l'hydrogène, la rénovation des infrastructures d'eau potable et d'assainissement et la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie.

Une inflation stable : + 1.6 % en 2021

V. LE CONTEXTE ECONOMIQUE DES COLLECTIVITES LOCALES

L'année 2021 marque le rebond prévisible de l'investissement public local après une année 2020 plombée par la crise sanitaire. Les finances locales, résilientes, devraient profiter d'un contexte

favorable en 2022 pour permettre aux collectivités de poursuivre leurs efforts d'investissement. Les projets sont nombreux, notamment en faveur de la transition écologique

L'analyse des budgets primitifs 2021 montre par ailleurs un rebond logique de l'investissement, avec une croissance prévue proche de +9%, une nouvelle fois financé par l'emprunt.

Des raisons d'être optimistes pour 2022

Des recettes de fonctionnement qui retrouvent leur dynamique

Une hausse record du niveau de trésorerie la trésorerie des collectivités et établissements publics locaux s'élevait à 70,3 Md€, en hausse de 8% par rapport à août 2020. Celles-ci ont notamment profité de conditions d'emprunt avantageuses pour thésauriser.

Flambée des droits de mutation (DMTO) des départements En 2020, le confinement a stoppé net le marché immobilier. En 2021, l'euphorie du marché immobilier, aussi bien en termes de nombre de transactions qu'en montant, a dopé les DMTO.

Retour des dépenses de RSA au niveau d'avant crise Les deux indicateurs (dépensés et le nombre de bénéficiaires) baissent depuis et retrouvent progressivement leur niveau d'avant crise.

Un contexte plutôt favorable

Des mesures du PLF 2022 relativement neutres

Aucune mesure d'envergure n'étant inscrite dans la première version du PLF 2022

Au total, 9 des 48 articles du PLF 2022 auront un impact direct sur les finances locales. Voici les principales mesures à retenir :

Stabilité de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ◇ stable au global mais augmentation au profit des collectivités bénéficiaires de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation de solidarité rurale (DSR)

Réforme du calcul des indicateurs financiers (dotations et péréquation) ◇ Objectif : mieux coller à la réalité de la potentielle richesse des territoires ◇ Intégration de nouvelles ressources au potentiel fiscal (DMTO, TLPE...) ◇ Simplification du calcul de l'effort fiscal en le centrant uniquement sur les impôts levés par la collectivité

Soutien à l'investissement (Évolution positive des dotations d'investissement) ◇ 500 M€ de dotations de soutien prévues au Plan de Relance, dont la DSIL ◇ un abondement exceptionnel de 350 M€ de la DSIL est prévu afin de financer les CRTE ◇ L'enveloppe réservée à la protection de la biodiversité est doublée à 20 M€

Expérimentation de la recentralisation du RSA ◇ 15/01/2022 : date limite de candidature des départements ◇ Compensation pour l'Etat basée sur la moyenne annuelle des dépenses RSA 2018-2020

La bonne dynamique de la consommation et donc de la fraction de TVA versée aux régions, Le FCTVA, principale recette d'investissement, restera stable mais à un niveau élevé de 6,5 Md€,

Conclusion

Les finances locales ont bien résisté à la crise et l'investissement a nettement rebondi en 2021.

L'exercice 2021 démontre une tendance à la hausse de l'autofinancement des collectivités qui laisse entrevoir que celles-ci ont retrouvé le niveau de 2019

Tous ces éléments démontrent que l'exercice 2022 sera fortement marqué par des efforts d'investissement tant sur le plan national que sur le plan local

Enfin, la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique impose aux collectivités territoriales d'appliquer à compter du 1er janvier 2022 la règle des 1607 heures annuelles de travail et d'acter la suppression des régimes de temps de travail plus favorables (jours de congés extra-légaux).

VI. LE CONTEXTE ECONOMIQUE DE LA COMMUNE DE MONTMAGNY

Le ROB insiste sur la nécessité de construire un avenir, pour notre ville Montmagny, qui soit viable pour toutes et tous. C'est un ROB réaliste

Sans renoncer aux défis des années à venir, le ROB intègre les contraintes du présent, la Ville de Montmagny espère que les contraintes liées à la crise sanitaire s'allègeront pour que la vie normale puisse reprendre ses droits même s'il convient de rester vigilants

Si L'année 2022 devrait être synonyme d'un retour à la normale, elle impliquera pour notre commune une maîtrise des dépenses pour conforter ses marges de manœuvres pour mettre en œuvre les engagements pris envers les **magnymontoises et les magnymontois en juin 2020**

Pour autant, dans cette période incertaine, le rôle de la commune de Montmagny est d'affirmer des priorités fortes qui sont autant de leviers d'action municipale et d'intégrer les orientations définies par le Gouvernement notamment dans le cadre de la Loi de Finances 2022

Dans ce contexte, la commune de Montmagny a orienté ses priorités pour 2021 à travers certains choix et décisions, le bilan des projets de grande ou de petite envergure qui se sont concrétisés en 2021 :

Investissements : Poursuite de son renouvellement urbain et de la modernisation de ses équipements.

Pas moins de 2,7 millions d'euros d'investissement ont été réalisés.

- Création d'un accueil de loisirs de l'école des Lévriers pour un montant de 700.000€, qui pourra accueillir dans les meilleures conditions les enfants
- Réfection des trottoirs de l'avenue Maurice Utrillo dans toute sa longueur avec piste cyclable
- Réhabilitation de l'entrée de l'école Jean -Baptiste Clément avec la suppression de la casquette en béton et peinture des 4 classes dont les abords ont été rénovés et embellis
- Travaux de peintures dans les 4 classes et le couloir de l'école Eugenie Cotton
- Agrandissement du restaurant de l'école Jules Ferry
- Automatisation des portails de l'école scolaire des Frères Lumière et du cimetière du Bel Air
- Climatisation des grandes salles d'activité des deux centres de loisirs
- L'année 2021 a vu aussi la refonte du Service Jeunesse afin d'offrir à nos jeunes des projets et des opportunités de qualité en phase avec leurs attentes
- Amélioration du cadre de vie
 - Un terrain de pétanque : parc du Québec
 - Un effort sans précédent a été fait pour le fleurissement de la ville et il se poursuivra chaque année
- École JBC : Changement des menuiseries extérieures et ventilations double-flux avec centrale de traitement d'air.

Finances : L'engagement est de ne pas augmenter les taux des impôts locaux durant ce mandat

- Une ville attachée à la cohésion sociale, avec un accompagnement social renforcé en direction des plus fragiles
- Faire preuve d'une gestion très rigoureuse
- Nous avons durant ce mandat fait de nombreux investissements tout en diminuant la dette, en n'augmentant pas les taux communaux et en améliorant notre résultat et notre financement

Sécurité : protéger les magnymontoises et les magnymontois

La politique de tranquillité publique à l'échelle de la ville poursuit sa démarche en s'appuyant sur 3 piliers, la prévention, la sécurisation et la solidarité.

- Fermeture du parking dit des « 3 communes »

Rue d'Épinay, pour mettre fin aux diverses nuisances que subissent les riverains.

- La Police municipale ne cesse de s'équiper et de se former pour accomplir encore plus efficacement ses missions avec l'arrivée d'un nouveau chef de service.

Actuellement 7 agents font partie des effectifs de la PM, sur 9 prévus initialement, « des recrutements sont en cours »

L'étude des modalités pour embaucher un maître-chien avec son animal avec l'ambition de recruter des agents pour constituer une équipe pour patrouiller en soirée

Vie sociale et lien social : bâtir une ville solidaire c'est rester en alerte dans un contexte national et local préoccupant

En augmentant sa subvention annuelle au CCAS, de près de 8%, la ville affiche clairement ses choix en s'engageant ainsi durablement au profit des plus fragiles,

En renforçant sensiblement sa politique de solidarité et de lutte contre l'isolement

La ville de Montmagny et son CCAS, mobilisés dès les premiers jours de la pandémie, ont su adapter leurs dispositifs pour répondre au mieux aux attentes

Toutes les mesures mises en place en 2020, prolongées en 2021 sont amenées à être reconduites en 2022, il s'agit de:

Solidarité, aide alimentaire, distribution des masques, soutien aux campagnes de vaccination, disposition d'alerte et de veille téléphonique, vigilance accrue à l'égard des personnes vulnérables

Santé :

Nous tenons à remercier madame Loganayagi Vasante conseillère déléguée à la prévention et à la santé qui a organisé et continue d'organiser en partenariat avec le centre de vaccination et l'ARS des journées de vaccinations sur notre commune

Plus de 800 personnes ont été vaccinées.

Aménagement :

- La communauté d'agglomération Plaine Vallée poursuit la requalification de l'ancien site industriel de la route de Saint-Leu dans le sud de Montmagny pour en faire un parc technologique de premier plan et surtout un créateur d'emplois sans équivalent sur la commune
- En termes d'aménagement structurant pour la ville, le projet de fermeture du passage à niveau de Montmagny/Deuil-la-Barre se poursuit
- Enfin, nous avançons sur le projet ZAC, dit de la Plante des Champs
La ville a engagé un ambitieux projet de création d'un nouveau quartier au sud des Lévriers, au lieudit « la Plante des Champs : un écoquartier » cette opération, menée en partenariat avec le Grand Paris Aménagement se déroulera parallèlement avec la suppression du passage à niveau de la gare Deuil-Montmagny et les riverains sont pleinement associés depuis le début à ce projet (la concertation continue ...)

- Quartier du barrage
Aménagement des aires de jeux (fruit des propositions des habitants des quartiers, sous l'impulsion des jeunes et des parents d'élèves)
Jean Baptiste Clément, l'école rêvée, contribuera à créer du lien, à apporter du dynamisme, et à requalifier le quartier.
Le lien avec le centre-ville (piste cyclable)

En conclusion :

L'évolution de la crise sanitaire dans les mois à venir reste donc porteuse d'incertitudes en termes d'incidences budgétaires.

C'est donc dans un contexte toujours contraint que la Ville doit parvenir à offrir un service public de qualité aux Magnymontois et garantir le développement équilibré de son territoire tout en maintenant une situation financière saine et pérenne.

Si L'année 2022 devrait être synonyme d'un retour à la normale, elle impliquera pour notre commune une maîtrise des dépenses pour conforter ses marges de manœuvres pour mettre en œuvre les engagements pris envers les **Magnymontoises et les Magnymontois en juin 2020** :

L'amélioration du cadre de vie,

L'embellissement de la ville,

La sécurité et les écoles, resteront les enjeux forts en termes d'investissement

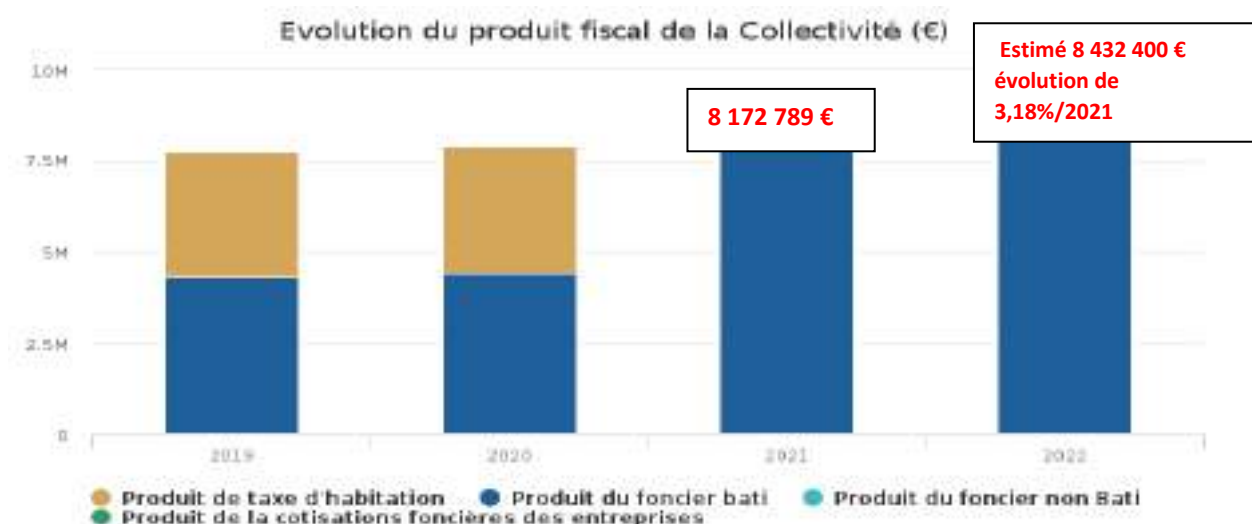
Nous continuerons de soutenir massivement la culture, le sport, et l'accompagnement social et le monde associatif

VII. LES FINANCES COMMUNALES

1. Les recettes de la commune

1.1 La fiscalité directe

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des ressources fiscales de la commune.



La compensation de la suppression de la taxe d'habitation par l'attribution aux communes de la part départementale de la taxe foncière associée à un coefficient correcteur afin d'éviter un phénomène de sous ou surcompensation

Le levier fiscal de la commune

Pour analyser les marges de manœuvre de la commune sur le plan fiscal, il s'agira tout d'abord d'évaluer-

- La part des recettes fiscales modulables de la commune dans le total de ses recettes fiscales.
- Et l'effort fiscal, s'il est au-dessus de 1, ça veut dire que la commune exerce une pression fiscale sur ses administrés

Pour 2021, cet indicateur est évalué à 1.31 (données 2022 non encore disponible).

Part des impôts modulables dans le total des ressources fiscales de la commune

Année	2019	2020	2021	2022	2021-2022 %
Taxes foncières et d'habitation	7 759 468 €	7 925 322 €	8 172 789 €	8 432 400 €	3,18 %
Impôts économiques (hors CFE)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Reversement EPCI	1 013 319 €	936 376 €	877 458 €	877 400 €	-0,01 %
AC+ DSC					
Autres ressources fiscales	2 133 173 €	2 290 400 €	2 322 336 €	2 114 596 €	-8,95 %
TOTAL IMPOTS ET TAXES	10 905 960 €	11 152 098 €	11 372 583 €	11 424 396 €	0,46 %
<i>Part des Impôts modulables</i>	71,15 %	71,07 %	71,86 %	73,81 %	-

Evolution du Produit fiscal de la collectivité

Les recettes fiscales sur lesquelles la collectivité dispose d'une autonomie financière ce sont les impôts locaux (modulables). C'est un levier pour la commune dès que la situation financière se dégrade, elles représentent une marge de manœuvre

Année	2019	2020	2021	2022	2021/2022
Taxe d'habitation	3 453 520 €	3 504 936€	66 747 €	69 016 €	3.4%
Taxe Foncière bâti	4 265 376 €	4 367 675 €	8 066 605 €	8 340 870 €	3.4%
Taxe Foncière non bâti	38 024 €	38 358 €	39 374€	39 437 €	3.4%
Produit CFE	0	0	0	0	0
Rôles complémentaires (ajustements)	2 548 €	13 353€	0	-18 264 €	
Total	7 759 468 €	7 925 322 €	8 172 789 €	8 432 400€	3.18%
Evolutions 2019-2022		2.13%	3.12%	3.18%	

Suppression du produit TH pour les communes

Transformation de la TH traditionnelle en étatique

Transfert du TFB du département pour compenser, avec des ajustements en hausse/baisse

En 2022 les 20% des contribuables non exonérés paient 35% du montant de la TH

En 2023 suppression totale de la TH sur les résidences principales

Le contribuable paiera la TH sur les résidences secondaires et les logements vacants

Evolution base et taux du Produit fiscal de la collectivité

Année	Taxe d'habitation		Taxe Foncier sur Bâti		Taxe foncière sur non Bâti	
	Base	Taux	Base	Taux	Base	Taux
2018	20 740 663	15,91%	13 419 511	29,96%	43 255	97,21%
2019	21 706 598	15,91%	14 236 902	29,96%	39 115	97,21%
2020	22 029 766	15,91%	14 578 354	29,96%	40 488	97,21%
2021	419 529	15,91%	14 607 511	29,96%	40 569	97,21%
2022 (prévision)	433 793	15,91%	15 104 166	29,96%	41 948	97,21%
Evolutions base 2022/2021	3,4%	0,00%	3,4%	0.00%	3,4%	0,00%

Pour ne pas alourdir cette pression fiscale sur les Magnymontois, la commune a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition sur les propriétés bâties et non bâties (partie modulable) . Ces taux sont gelés depuis 2002.

Rappel : Chaque année le conseil municipal vote les taux des taxes locales. Les bases d'imposition sont établies par les services fiscaux selon les règles nationales.

1.2 La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation communal et intercommunal

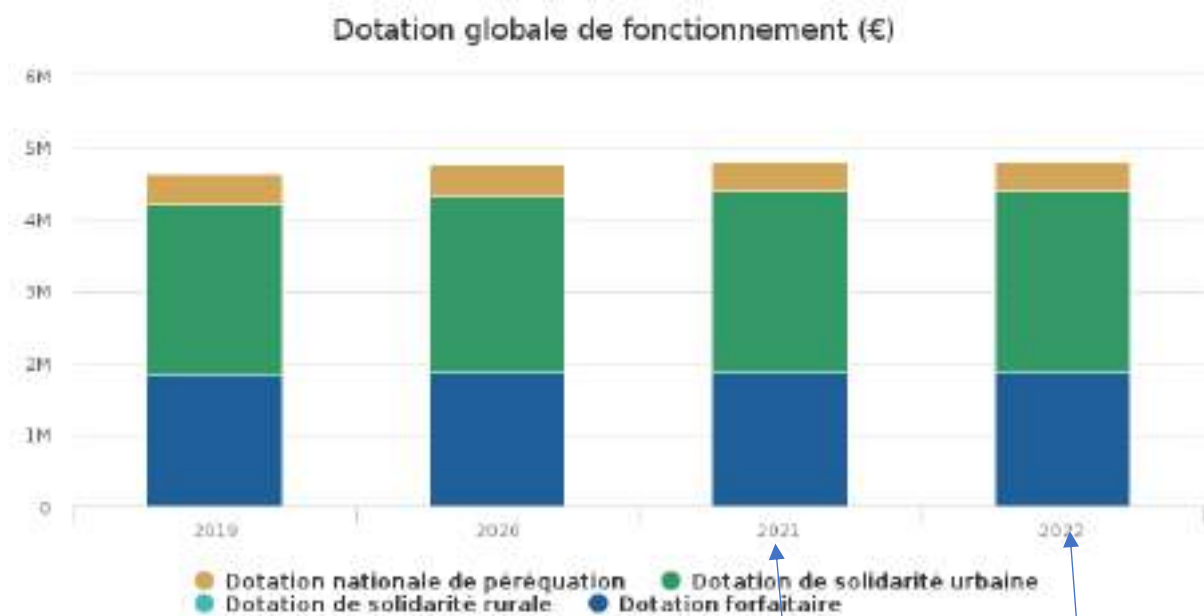
La DGF constitue de loin la principale dotation de fonctionnement de l'état aux collectivités locales elle est le pivot entre l'état et les collectivités territoriales.

Elle est composée de 3 éléments : dotation forfaitaire, dotation nationale de péréquation et donation de solidarité urbaine.

Fixée chaque année par l'état elle est globale et libre d'emploi.

Elle représente environ 25% des Recettes Réelles de fonctionnement.

Les recettes en dotations et participations de la commune s'élèveront à 4 820 000 € en 2022. La commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre sur celles-ci.



DNP : 442 004€
DSU 2 511 928 €
DF : 1 862 612 €

DNP : 430 000€
DSU 2 530 000 €
DF : 1 860 000 €

DNP= corrige les écarts de richesses fiscales entre les communes

DSU = communes > 5000 h, ressources insuffisantes /charges sociales, critères problématiques (quartiers prioritaires logts sociaux)

DF = Toutes les communes sont éligibles , en fonction de la population

Évolution des montants de Dotation Globale de Fonctionnement

Année	2019	2020	2021	2022	2021-2022 %
Dotation forfaitaire	1 817 551 €	1 865 428 €	1 862 612 €	1 860 000 €	-0,14 %
Dotation Nationale de Péréquation	419 059 €	455 168 €	442 004 €	430 000 €	-2,72 %
Dotation de Solidarité Rurale	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Dotation de Solidarité Urbaine	2 385 981 €	2 454 320 €	2 511 928 €	2 530 000 €	0,72 %
Reversement sur DGF	- 0 €	- 0 €	- 0 €	- 0 €	- %
TOTAL DGF	4 622 591 €	4 774 916 €	4 816 544 €	4 820 000 €	0,07 %

Légère augmentation 2022

Attribution du FSRIF : son évolution

Année	2019	2020	2021	2022	2021-2022 %
Fonds de solidarité Ile de France	1 195 000 €	1 371 624 €	1 307 965 €	1 250 000 €	-4,43 %
TOTAL FSRIF	1 195 000 €	1 371 624 €	1 307 965 €	1 250 000 €	-4,43 %

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Créé en 2012, le FPIC a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Le FPIC permet une péréquation horizontale à l'échelon communal et intercommunal en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal. Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC. Ce fonds a connu une montée en puissance puis a été stabilisé à un milliard d'euros depuis 2016. Une fois le montant le prélèvement ou de reversement déterminé pour l'ensemble intercommunal, celui-ci est ensuite réparti entre l'EPCI en fonction du coefficient d'intégration fiscal (CIF) et entre les communes en fonction de leur population et de leur richesse fiscale.

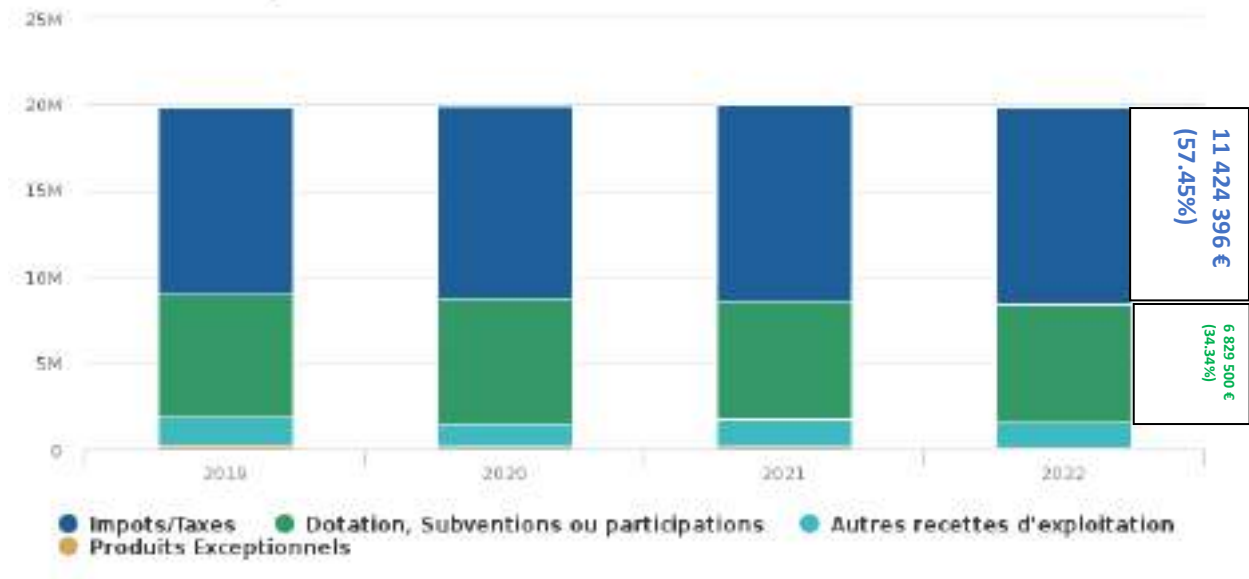
Solde Fonds de Péréquation Communal et Intercommunal



Année	2019	2020	2021	2022	2021-2022 %
Contribution FPIC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Attribution FPIC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Solde FPIC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %

1.3. Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection jusqu'en 2022

Synthèse des Recettes Réelles de Fonctionnement

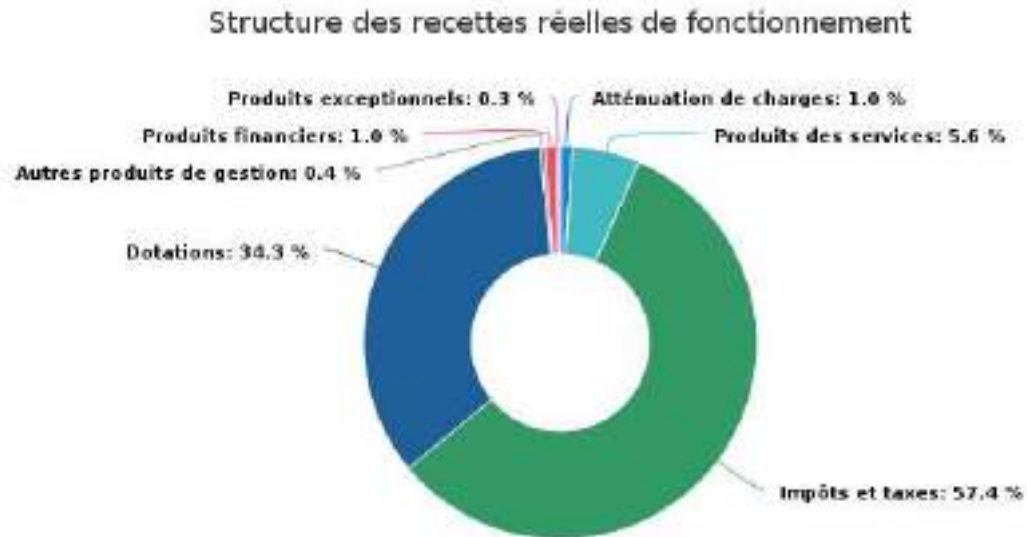


Année	2019	2020	2021	2022	2021-2022 %
Impôts / taxes	10 905 960 €	11 152 098 €	11 372 583 €	11 424 396 €	0,46 %
Dotations, Subventions ou participations	7 144 702 €	7 260 503 €	6 906 985 €	6 829 500 €	-1,12 %
Autres Recettes d'exploitation	1 531 079 €	1 358 026 €	1 604 945 €	1 571 454 €	-2,09 %
Produits Exceptionnels	305 777 €	141 787 €	145 068 €	61 170 €	-57,83 %
Total Recettes de fonctionnement	19 887 518 €	19 912 414 €	20 029 581 €	19 886 520 €	-0,71 %
Évolution en %	-0,26 %	0,13 %	0,59 %	-0,71 %	-

Légère augmentation

1.4. La structure des Recettes Réelles de Fonctionnement

En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2022, les recettes réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 19 886 520 €, soit 1 363,21 € / hab. ce ratio est inférieur à celui de 2021 (1 409,64 € / habitant).



Ces dernières se décomposeraient de la manière suivante :

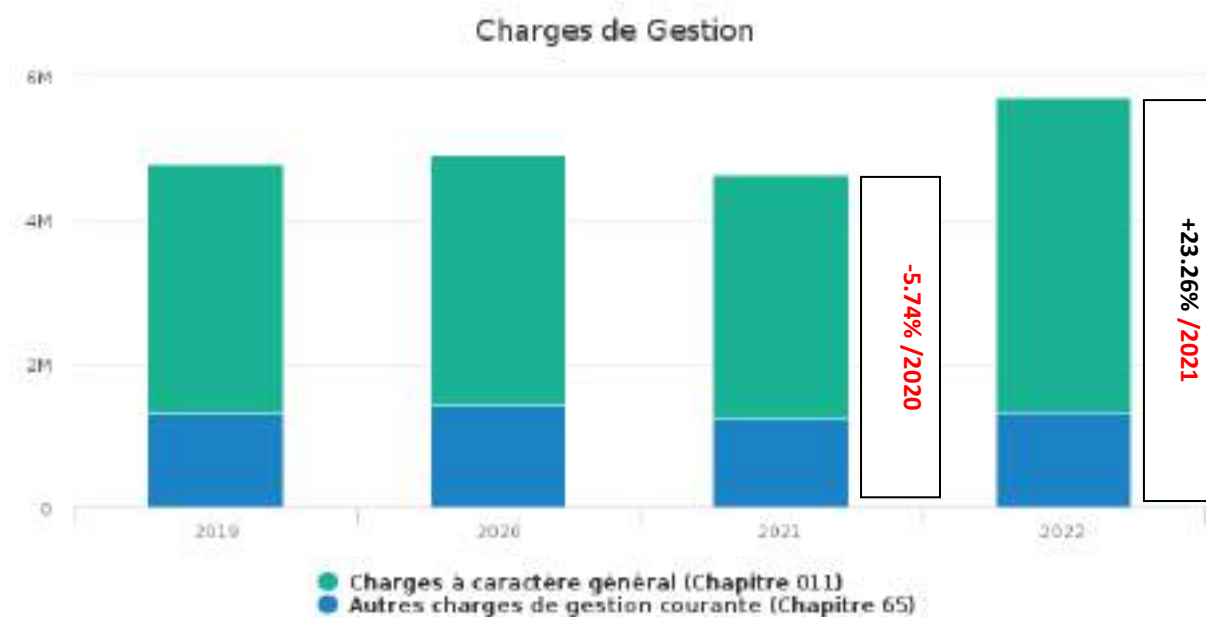
- A 1,01 % des atténuations de charges ;
- A 5,55 % des produits des services, du domaine et des ventes ;
- A 57,45 % de la fiscalité directe ;
- A 34,34 % des dotations et participations ;
- A 0,37 % des autres produits de gestion courante ;
- A 0,97 % des produits financiers ;
- A 0,31 % des produits exceptionnels ;
- A 0 % des produits exceptionnels.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

Ces dépenses constituent un poste important pour les collectivités, et ce type de charges que les acteurs locaux disposent de véritable marge de manœuvre

La graphique ci-dessous présente l'évolution des charges de gestion de la commune avec une projection jusqu'en 2022. En 2021, ces charges de gestion représentaient 28 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. En 2022 celles-ci devraient représenter 31.24% du total de cette même section.

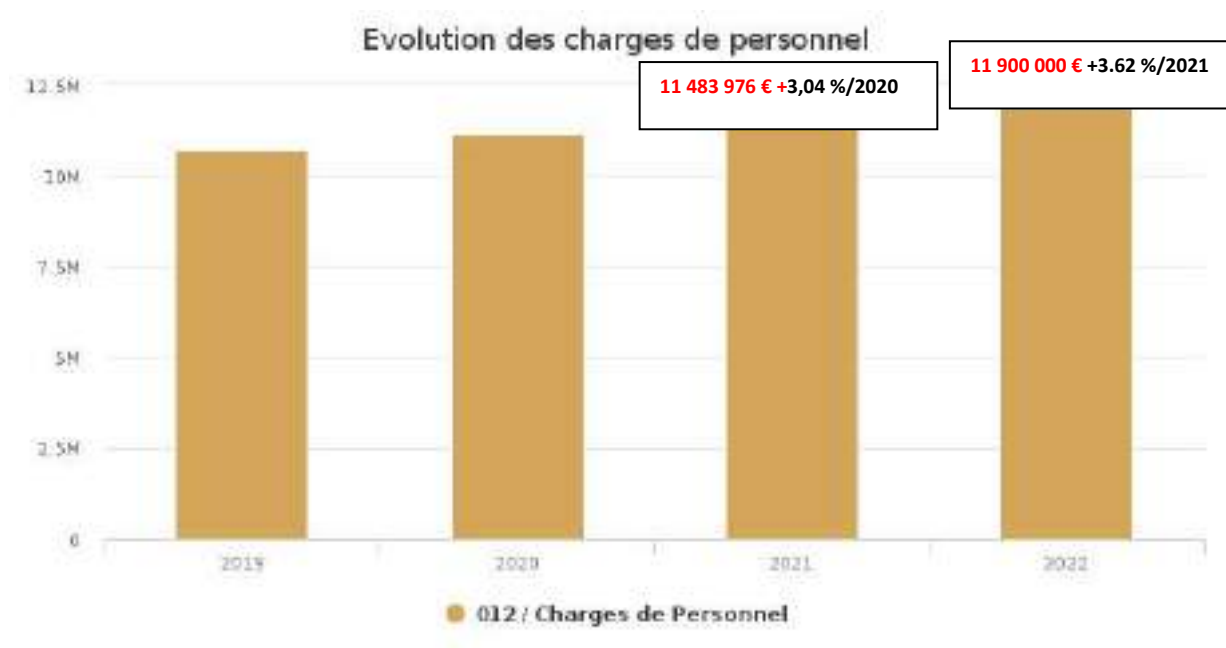


Les charges de gestion, en fonction de budget 2022, évolueraient de 23,26 % entre 2021 et 2022.

Année	2019	2020	2021	2022	2021-2022 %
Charges à caractère général	3 494 516 €	3 491 490 €	3 401 431 €	4 380 384 €	28,78 %
Autres charges de gestion	1 292 598 €	1 425 036 €	1 232 875 €	1 331 871 €	8,03 %
Total dépenses de gestion	4 787 114 €	4 916 526 €	4 634 306 €	5 712 255 €	23,26 %
Évolution en %	2,08 %	2,7 %	-5,74 %	-ns	-

2.2 Les charges de personnel

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de personnel de 2019 à 2022.



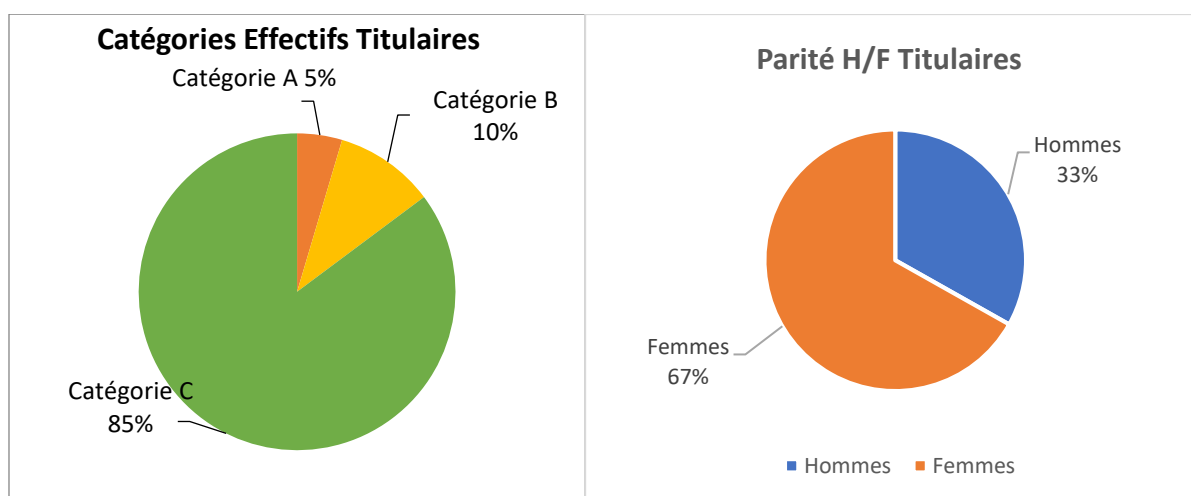
Année	2019	2020	2021	2022	2021-2022 %
Rémunération titulaires	3 976 763 €	4 079 040 €	4 136 504 €	4 525 200 €	9,4 %
Rémunération non titulaires	2 136 855 €	2 309 226 €	2 527 989 €	2 328 720 €	-7,88 %
Autres Dépenses	4 600 382 €	4 756 969 €	4 819 483 €	5 046 080 €	4,7 %
Total dépenses de personnel	10 714 000 €	11 145 235 €	11 483 976 €	11 900 000 €	3,62 %
<i>Évolution en %</i>	-1,84 %	4,02 %	3,04 %	3,62 %	-

L'effort relatif à une meilleure maîtrise de la masse salariale et des HS et C se poursuivra sur l'année 2022.

2.2.1 La structure des effectifs

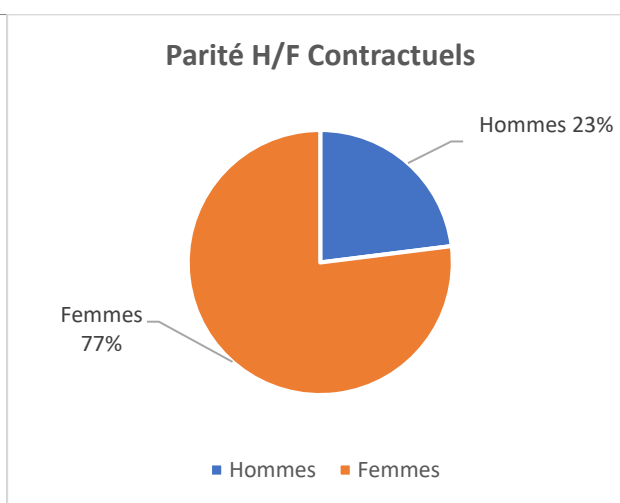
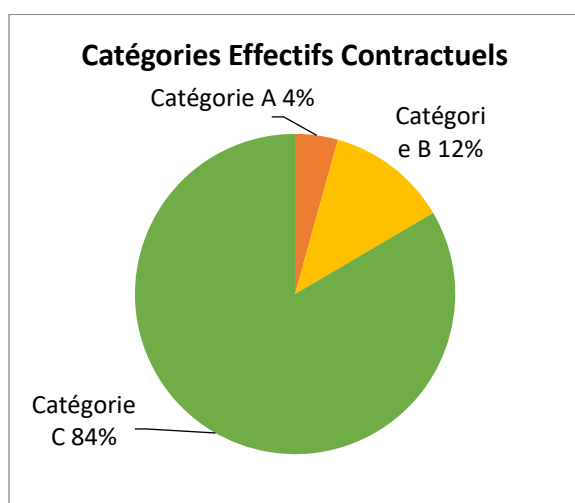
Les titulaires :

	2019	2020	2021	2022
EMPLOI FONCTIONNEL	0	0	2	1
ADMINISTRATIVE	42	47	47	47
ANIMATION	27	23,59	27	24
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	6,36	6,36	6,36	6,36
BIBLIOTHEQUE / PATRIMOINE	4	4	4	5
MEDICO-SOCIALE	7	8	8	8
SOCIALE	15	15	15	15
SPORTIVE	2	2	2	2
TECHNIQUE	98,8	99,6	100,6	96,5
TOTAL	202,16	205,55	211,96	204,86



Les contractuels :

FILIERES	CONTRACTUELS PERMANENTS				CONTRACTUELS NON PERMANENTS			
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
ADMINISTRATIVE	6	10	10	7	2	1	1	1
ANIMATION	1	1	1	4	16,8	16,8	16,8	16,39
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	5	5,5	5,5	6,21	5,2	5,2	5,2	5,2
BIBLIOTHEQUE / PATRIMOINE	0	0	1	1	0	0	0	0
MEDICO-SOCIALE	3,21	4,22	4,22	4	0	0	0	0
SOCIALE	0	0	0	0				
ASSISTANTES					12	12	12	11
APPRENTIS					3	2	1	1
TECHNIQUE	9	9	9	7	21,37	21,37	21,37	21
TOTAL	24,21	29,72	30,72	29,21	60,37	58,37	58,37	59,59



SYNTHESE DE LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2021/2020
FONCTIONNAIRES	206,85	202,16	205,55	211,96	204,86	-3,34%
CONTRACTUELS PERMANENTS	26,82	24,21	29,72	30,72	29,21	-5,16%
CONTRACTUELS NON PERMANENTS	59,97	60,37	58,37	58,37	59,59	2,04%
Evolutions des Effectifs	293,64	286,74	293,64	301,05	293,66	-2,51%

2.2.2 L'activité de gestion RH et les perspectives 2022...

✓ Veille active sur les heures supplémentaires (y compris de dimanche et de jours fériés) :

Pour les fonctionnaires titulaires sur l'année 2021 : 1087,25 heures sup. représentant 19 159,14 euros
 Pour les personnels contractuels sur l'année 2021 : 512 heures sup. : 6 814.49 euros,
 Soit un total sur l'année 2021 : 1 599.25 heures sup. pour un montant de 25 973.63 euros

Pour information en 2020 on comptait un total de 1230.50 heures sup. pour un montant de 19 259.64 euros.

En 2019, 1512.41 heures pour un montant de 22 540.98 euros.

L'effort relatif à une meilleure maîtrise des heures supplémentaires se poursuivra sur l'année 2022.

S'agissant des heures complémentaires pour compléter les temps de travail à temps non complet sur l'année 2021, le recours est de 0 pour les fonctionnaires titulaires et de 332.75 heures sur les personnels contractuels pour un montant de 4672.97 euros.

✓ Actualités :

En 2021, 2 personnels ont été nommés suite à des réussites à des concours ou suite à des fins de durée de contrats. Les postes ayant été qualifiés de « permanents », il y a eu donc lieu de les nommer compte-tenu de la réglementation en vigueur.

En 2021, il y a eu 4 départs en retraite, contre 6 en 2020, et 6 en 2019.

Courant juin 2021, la collectivité s'est mise en conformité et a ainsi délibérée sur la mise en place du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement

Professionnel (RIFSEEP) constitué de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) qui a pris effet au 1^{er} septembre 2021.

En décembre 2021, par délibération il a été mis fin aux régimes dérogatoires des 1607 heures à compter du 1^{er} janvier 2022 selon l'article 47 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Ainsi, tous les congés accordés réduisant la durée du travail effectif sans base légale ou réglementaire ne peuvent plus être maintenus (exemples : jour d'ancienneté, jour du maire ou du président, congés de pré-retraite, ponts, etc.) à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les congés annuels sont de 25 jours avec éventuellement 2 jours de fractionnement.

La mise en œuvre, à compter du 1^{er} janvier 2022 se traduit par 2 possibilités :

- Un cycle à 36h15 par semaine avec 8 jours de RTT,
- Un cycle à 37h30 par semaine avec 15 jours de RTT.

En lien avec le temps de travail, des cycles de travail ont été définis dans chaque service afin de répondre aux besoins du service public.

Un nouveau règlement intérieur sera établi afin de mettre à jour les règles et procédures afférentes au temps de travail et un certain nombre d'obligations, notamment en matière d'hygiène, de sécurité. Une charte du télétravail va également être rédigée.

Il a été convenu que la campagne d'évaluation 2021 serait un moment opportun pour mettre à jour l'ensemble des fiches de postes. Ce sera l'occasion de vérifier que les missions n'ont pas évolué ou de proposer les modifications nécessaires mais aussi d'y intégrer le cycle de travail et le groupe de fonctions afférent au poste.

Le service des ressources humaines s'est réorganisé afin d'assurer un suivi rigoureux des situations des agents et accompagner les services sur les questions de ressources humaines encore plus importantes durant la pandémie.

Des tableaux de suivi ont été créés notamment sur les départs en retraite, le suivi des contrats, le tableau des effectifs, les candidatures spontanées, etc.

Une démarche de suivi mensuel de la masse salariale, qui est un enjeu important pour la collectivité, a été engagée. Celle-ci devra être poursuivie et renforcée en 2022.

L'année 2021 a surtout été marquée par trois gros chantiers :

- La mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire),
- La réforme du temps de travail et la mise en place de cycles de travail,
- Les lignes directrices de gestion.

.2.2.3 Les objectifs pour 2022

L'objectif 2022 est de poursuivre la maîtrise de la masse salariale et de dégager plus généralement sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement les pistes permettant de financer d'une part les nouvelles ressources nécessaires aux nouveaux projets, mais également d'autre part d'anticiper les futurs moyens supplémentaires liés à l'augmentation de la population et du besoin de services publics de proximité, ne serait-ce que par l'important projet d'aménagement de la future ZAC dans le secteur de la plante des champs/Lévriers, lié à la fermeture du PN4 programmée pour 2024.

✓ Plusieurs axes de gestion et de maîtrise seront poursuivis :

- Limitation des emplois occasionnels, saisonniers,
- Limitation des heures supplémentaires (en paiement ou récupération majorée), des astreintes,
- Contractualisation avec les services sur le taux de remplacement des départs prévisionnels (retraites et mobilités externes) ;

- Rationalisation de l'organisation des services et optimisation des ressources humaines disponibles (mutualisations intra ou inter-directionnelles, optimisation de la répartition des tâches),
- Optimisation des temps de travail,
- Développement de la dématérialisation des outils et des procédures ;
- Une attention particulière sera portée aux situations de reconversions professionnelles en lien avec le maintien dans l'emploi des agents occupant des postes permanents, à la gestion des fins de contrats (perte involontaire d'emploi qui génère des allocations de retour à l'emploi).
- Les allocations de chômage versées par la Commune devraient encore subir une diminution sur l'année 2022. En effet, pour ce point, la Commune a sécurisé ses recrutements par la mise en place de procédures de recrutement et a sensibilisé ses responsables à l'impact des fins de contrats (coût en ARE pour les fins de contrats).
- La mobilité interne des agents et l'accompagnement des parcours professionnels seront privilégiés sur l'année 2022 pour optimiser les ressources dans les directions.

✓ Evolutions structurelles pour 2022

- **le GVT** (les reclassements, avancements d'échelons, de grades et promotions internes) Les effets du Glissement Vieillesse Technicité sont estimés en augmentation de + 2%.

-**L'égalité et la parité professionnelle renforcées à travers la Loi de transformation de l'action publique du 6 août 2019** : par cette loi en maintenant notamment les primes et indemnités versées par les collectivités territoriales en cas de congés de maternité, d'adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant.

- La masse salariale 2022 est à nouveau impactée par la **revalorisation des taux de cotisation des charges**.

- **La protection sociale complémentaire est reconduite :**

- Participation mutuelle santé : 13€/mois et par agent

- Participation prévoyance (contrat de groupe pour la prévoyance) : 2€/mois et par agent.

2.3 La part des dépenses de fonctionnement rigides de la commune

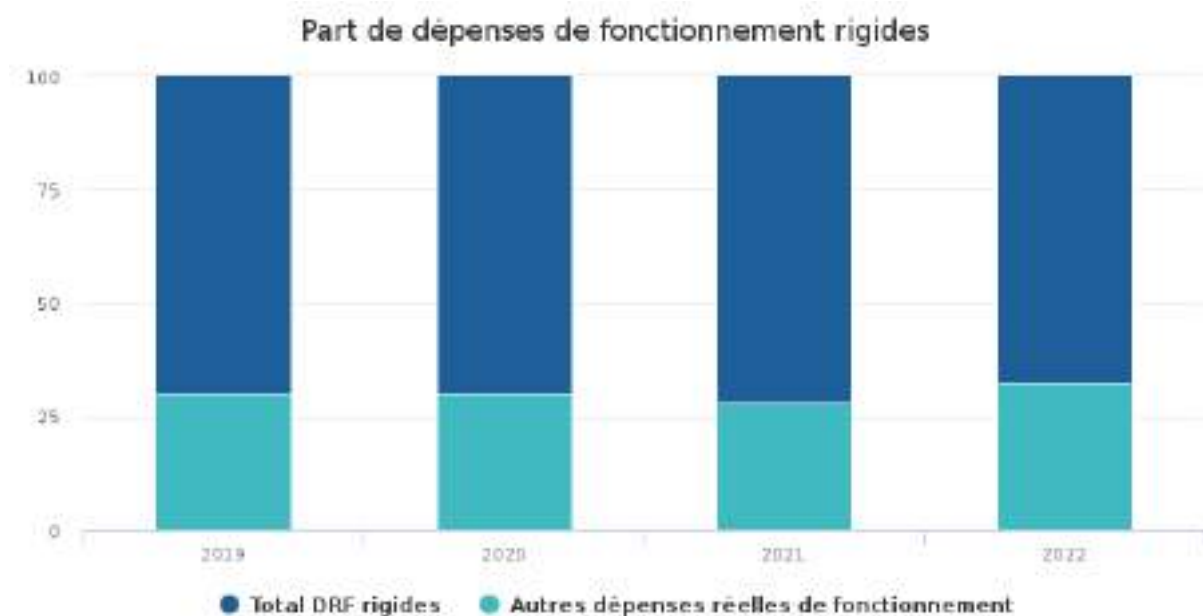
Elles sont considérées comme rigides car la commune ne peut pas aisément les optimiser en cas de besoin.

Elles dépendent en effet de la plupart des engagements passés par la commune et difficiles à travailler
Il s'agit :

- Charges du personnel
- Atténuations des produits (versements, restitutions)
- Intérêts des emprunts et c/c :

Ces charges rigides représentent 72% en 2021, et devraient représenter 67.4% en 2022 du total DRF

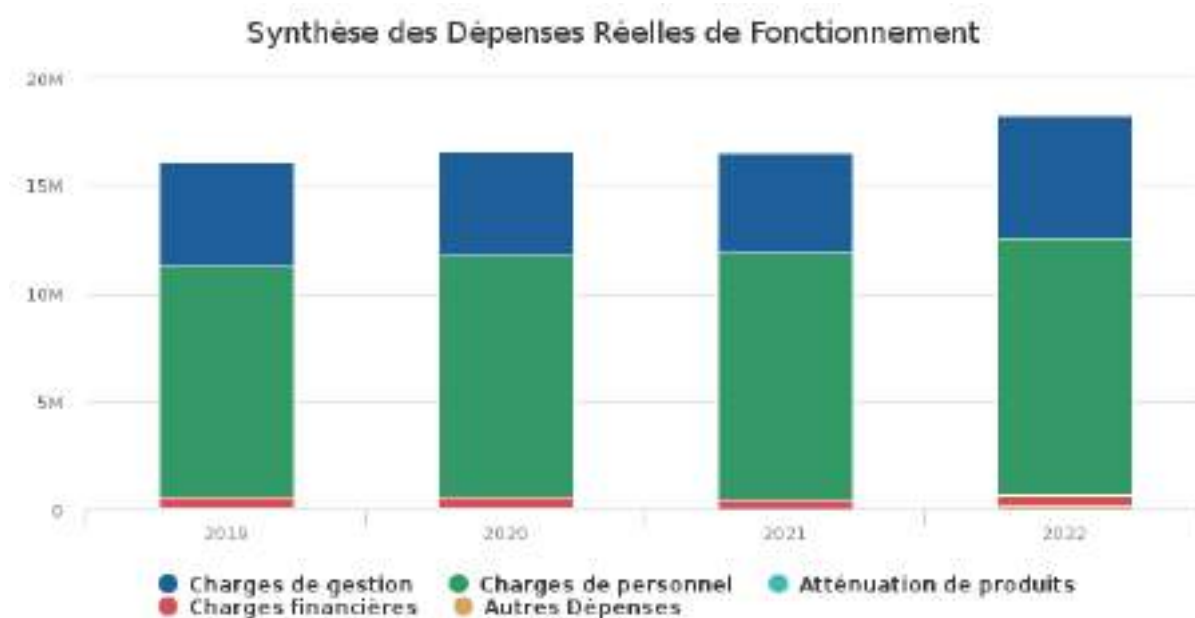
Ainsi, des dépenses de fonctionnement rigides importantes ne sont pas forcément un problème dès lors que les finances de la commune sont saines mais peuvent le devenir rapidement en cas de dégradation de la situation financière de la commune car des marges de manœuvre seraient plus difficile à rapidement dégager.



2.4 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

Il est ici proposé par la commune de faire évoluer les dépenses réelles de fonctionnement pour 2022 de 10,47 % par rapport à 2021.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de chaque poste de dépense de la commune sur la période 2018- 2022.



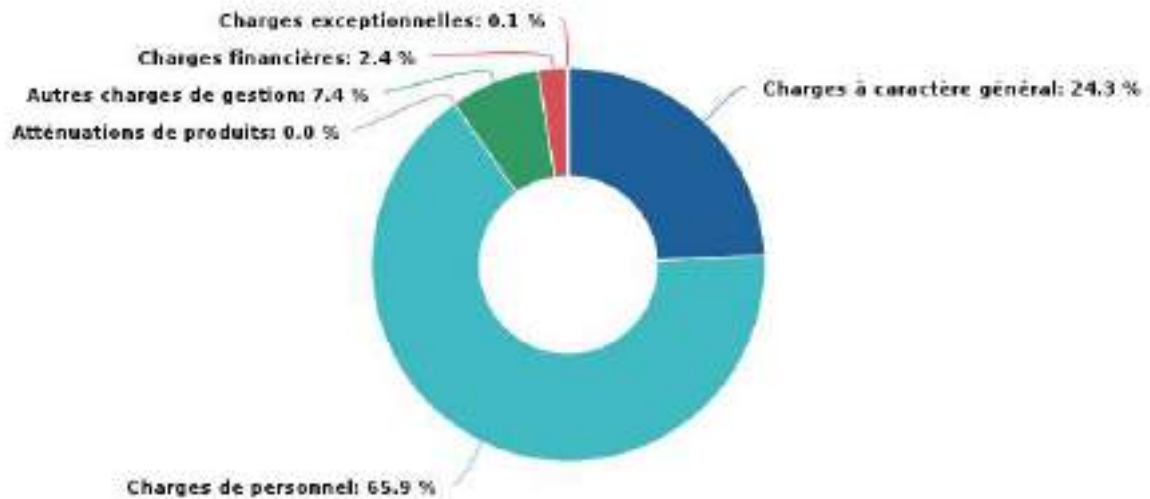
Année	2019	2020	2021	2022	2021-2022 %
Charges de gestion	4 787 114 €	4 916 526 €	4 634 306 €	5 712 255 €	23,26 %
Charges de personnel	10 714 000	11 145 235	11 483 976	11 900 000	3,62 %
Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Charges financières	540 288 €	488 170 €	434 730 €	427 000 €	-1,78 %
Autres dépenses	67 626 €	100 262 €	694 €	247 864 €	NS
Total Dépenses de	16 109 028	16 650 193	16 553 706	18 287 119	10,47 %
Évolution en %	-0,56 %	3,36 %	-0,58 %	-	-

Les données pour 2022 sont prévisionnelles

2.5 La structure des dépenses de fonctionnement

En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2022, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 18 287 119 €, soit 1 253,57 € / hab. ce ratio est supérieur à celui de 2021 (1 165,02 € / hab)

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Ces dernières se décomposeraient de la manière suivante :

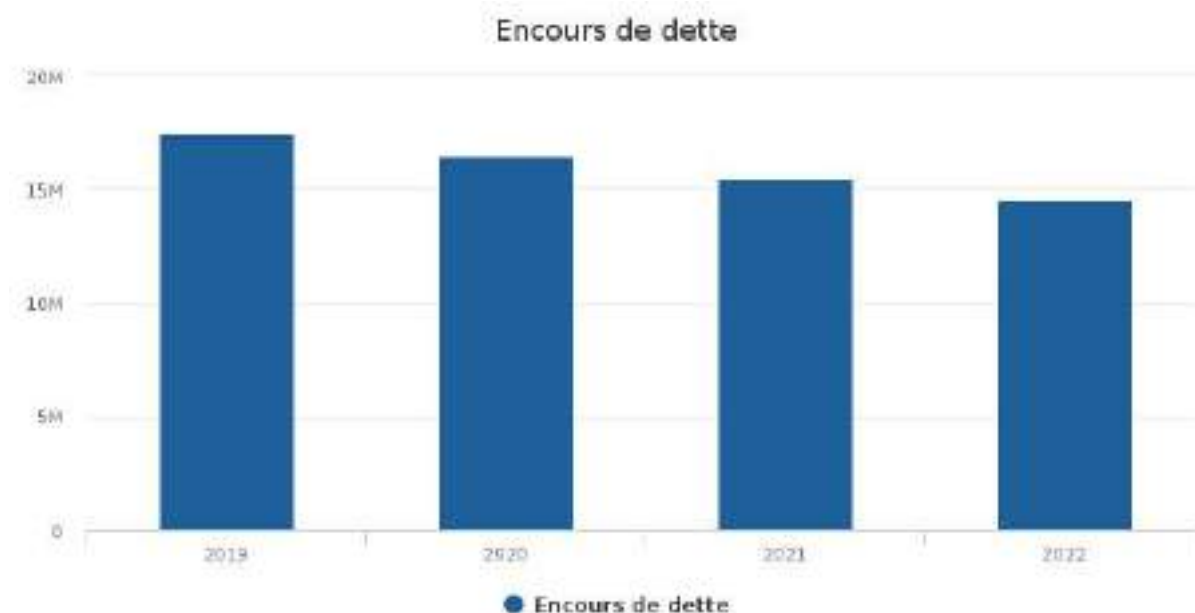
- A 23,95 % des charges à caractère général ;
- A 65,07% des charges de personnel ;
- A 0 % des atténuations de produit ;
- A 7,28 % des autres charges de gestion courante ;
- A 2,33 % des charges financières ;
- A 0,08 % des charges exceptionnelles ;
- A 0,13 % des dotations aux amortissements et aux provisions.

3. L'endettement de la commune

3.1 L'évolution de l'encours de dette

Pour l'exercice 2022, elle disposera d'un encours de dette de 14 565 281 €, soit une diminution de 6,17 %/2021

La situation de la dette de la ville est saine et l'encours de la dette diminue progressivement depuis 2019 -17%



Les charges financières représenteront 2,33 % des Dépenses réelles de fonctionnement en 2022.

Année	2019	2020	2021	2022	2021-2022 %
Emprunt Contracté	0 €	750 000 €	750 000 €	950 000 €	26,67 %
Intérêt de la dette	559 427 €	509 075 €	456 948 €	425 000 €	-6,99 %
Capital Remboursé	1 693 152 €	1 702 914 €	1 758 384 €	1 908 000 €	8,51 %
Annuité	2 252 579 €	2 211 989 €	2 215 332 €	2 333 000 €	5,31 %
Encours de dette	17 484 579 €	16 531 665 €	15 523 281 €	14 565 281 €	-6,17 %
Evolution de la dette %		- 5.45%	- 6.1% %	-6.17%	

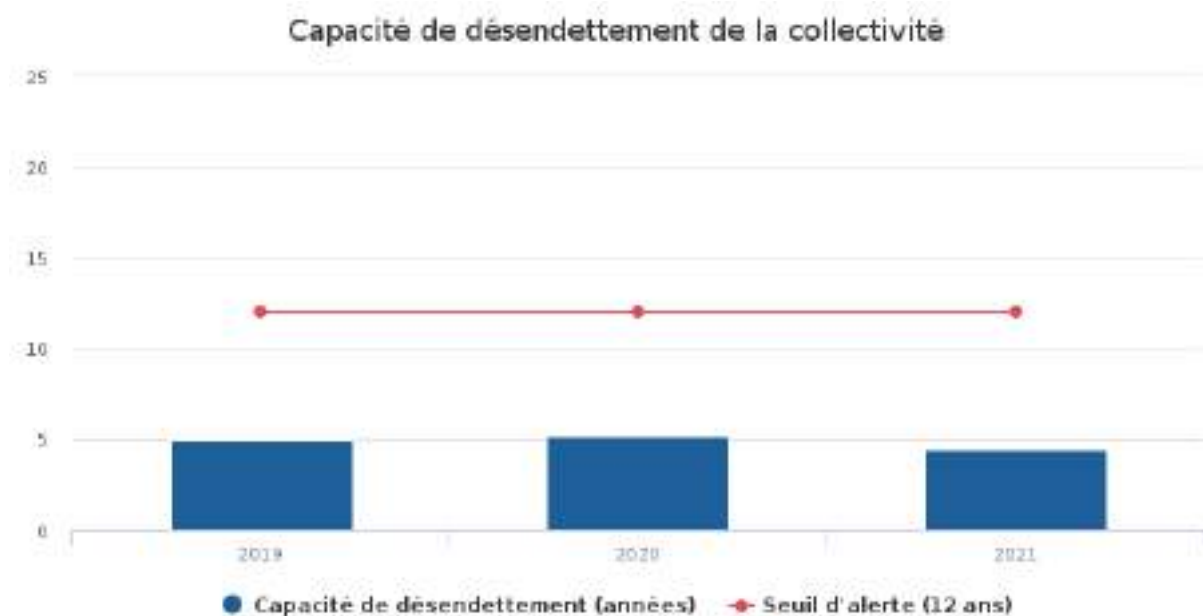
3.2 La solvabilité de la commune

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la commune est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la commune, notamment au niveau des établissements de crédit.

La capacité de désendettement de notre commune reste compatible avec les grands équilibres financiers puisqu'elle est estimée à 4.66 années en 2021.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situe aux alentours de 8 années en 2019 (note de conjoncture de la Banque Postale 2019).



4. Les investissements de la commune

4.1 Les épargnes de la commune

L'épargne appelé aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) constitue le deuxième indicateur de pilotage financier des budgets locaux (premier indicateur épargne de gestion)

L'épargne brut correspond à la différence entre les recettes et dépenses de fonctionnement retraités

Cet excédent de liquidité permet à la commune :

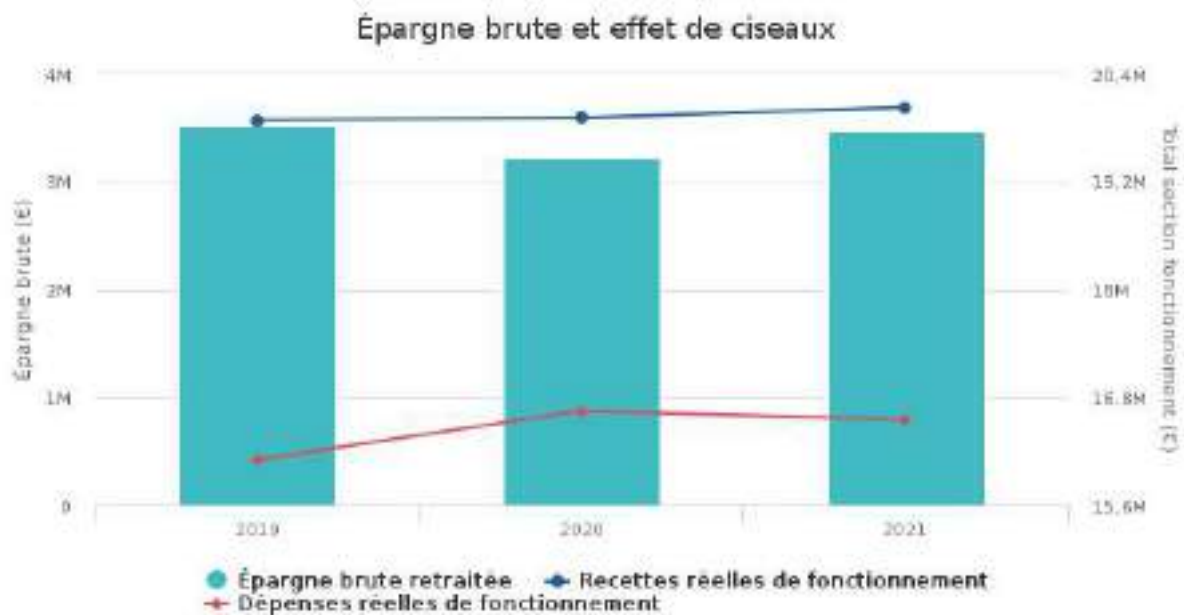
- De faire face au remboursement de la dette du capital
- Financer tout ou partie de l'investissement

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la commune

Année	2019	2020	2021	2020-2021 %
Recettes Réelles de fonctionnement	19 887 518	19 912 414	20 029 581	0,59 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>305 777</i>	<i>141 787</i>	<i>145 068</i>	-
Dépenses Réelles de fonctionnement	16 109 028	16 650 193	16 553 706	-0,58 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>67 626</i>	<i>100 262</i>	<i>694</i>	-
Epargne brute	3 540 339	3 220 696	3 331 501	7,72%
Taux d'épargne brute %	17.80 %	16.17%	16.63%	-
Amortissement de la dette	1 693 152 €	1 702 914 €	1 758 384 €	3,26%
Epargne nette	1 847 187	1 517 782	1 614 010	6,34%
Encours de dette	17 484 579 €	16 531 665 €	15 523 281 €	-6,1 %
Capacité de désendettement	4,94	5,13	4,66	-

Le montant d'épargne brute de la commune est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (avec application des retraitements comptables). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la commune et de possiblement dégrader sa situation financière.

Les recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement présentées sur le graphique correspondent au recettes et dépenses totales. L'épargne brute est retraitée des dépenses et recettes non récurrentes.



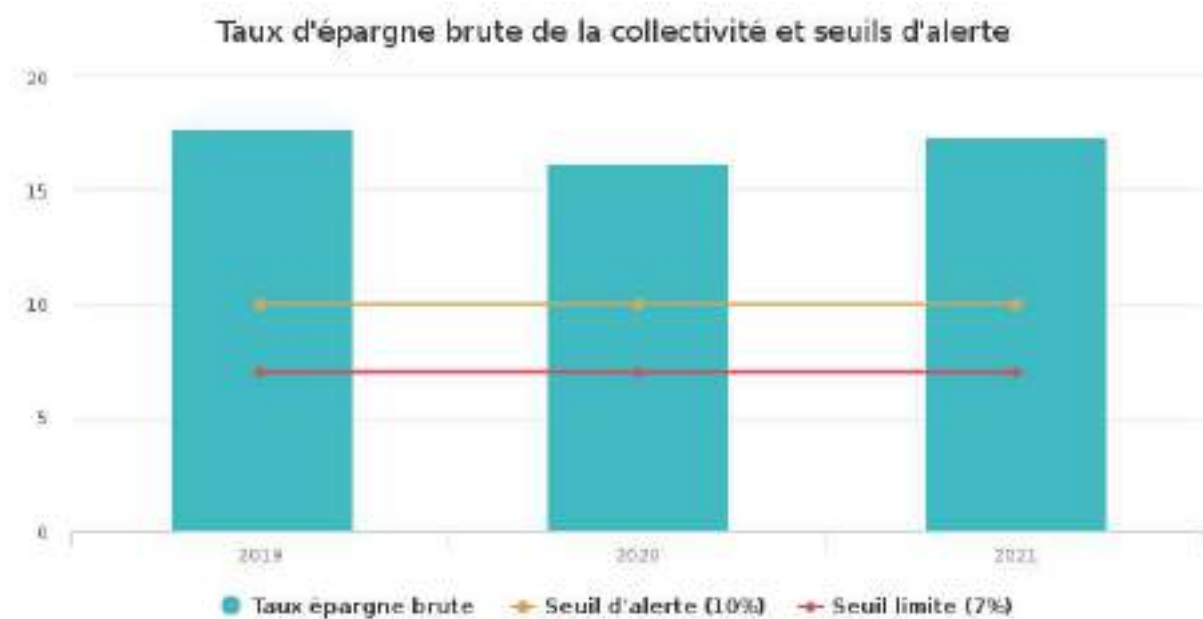
Épargne brute retraitée
en 2021= 3 331 501€

Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la commune. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la commune en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la commune ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une commune française se situe aux alentours de 13% en 2019 (note de conjoncture de la Banque Postale 2019).

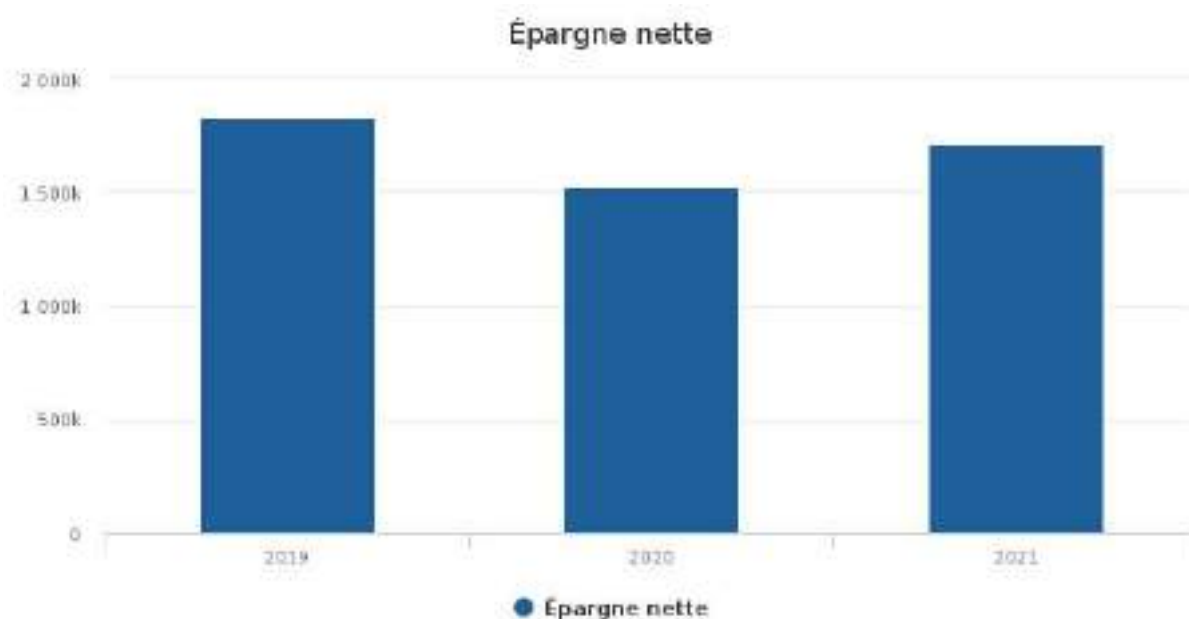


En 2021, la commune dispose d'un taux d'épargne, 16.63 %, satisfaisant, éloigné des deux seuils de 10 % et 7 %.

Rappel :

Seuil alerte : 10% : risque de chute sensible ou perte totale de l'épargne.

Seuil limite de 7% : épargne insuffisante pour rembourser la dette.



L'épargne nette constitue le troisième indicateur, il est égal à l'épargne brut après déduction des remboursements de la dette

Cet excédent de liquidité permet à la commune de financer tout ou une partie de l'investissement. Il est estimé à 1 614 010€ en 2021 soit + 6,34% par rapport à 2020

4.2 Les dépenses d'équipement

Le tableau ci-dessous présente le programme d'investissement 2021 additionné à d'autres projets à horizon 2022, afin d'avoir un aperçu des perspectives d'investissement.

Année	2021	2022
Immobilisations incorporelles	123 918 €	234 000 €
Immobilisations corporelles	1 648 295 €	4 237 459 €
Immobilisations en cours	897 447 €	160 000 €
Subvention d'équipement versées	0 €	0 €
Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €
Total dépenses d'équipement	2 669 660 €	4 631 459 €

4.3 Les besoins de financement pour l'année 2022

Le tableau ci-dessous représente les modes de financement des dépenses d'investissement de la commune ces dernières années avec une projection jusqu'en 2022.

La ligne solde du tableau correspond à la différence entre le total des recettes et le total des dépenses d'investissement de la commune (Restes à réaliser et report n-1 compris). Les restes à réaliser ne sont disponibles que pour l'année de préparation budgétaire, les années en rétrospective correspondent aux comptes administratifs de la commune.

Année	2019	2020	2021	2022
Dépenses réelles (hors dette)	3 382 705 €	4 874 444 €	2 669 660 €	4 816 459 €
Remboursement de la dette	1 693 152 €	1 702 914 €	1 758 384 €	1 908 000 €
Dépenses d'ordres	257 083 €	77 520 €	105 680 €	0 €
Restes à réaliser	-	-	4 533 724 €	1 256 989 €
Dépenses d'investissement	5 332 940 €	6 654 878 €	4 258 257 €	7 981 448 €

Année	2019	2020	2021	2022
Subvention d'investissement	842 752 €	763 298 €	891 058 €	642 123 €
FCTVA	302 120 €	521 623 €	730 042 €	380 000 €
Autres ressources	459 457 €	77 010 €	137 703 €	213 563 €
Opération d'ordre	1 583 035 €	1 368 440 €	1 284 495 €	1 357 174 €
Emprunt	0 €	750 000 €	750 000 €	950 000 €
Autofinancement	867 042 €	2 459 697 €	3 003 163 €	1 293 481 €
Restes à réaliser	-	-	-	665 812 €
Recettes d'investissement	4 054 406 €	5 940 068 €	6 796 461 €	5 502 153 €
Résultat n-1	-971 698 €	-2 250 234 €	-2 965 044 €	-702 307 €
Solde	-2 250 232 €	-2 965 044 €	-702 307 €	-3 181 602 €

5. Les ratios de la commune

L'article R 2313-1 du CGCT énonce onze ratios synthétiques que doivent présenter les communes de plus de 3 500 habitants dans leur débat d'orientation budgétaire, le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces onze ratios de 2019 à 2022.

Ratios / Année	2019	2020	2021	2022
1 - DRF € / hab.	1 171,82	1 169,42	1 165,02	1 253,57
2 - Fiscalité directe € / hab.	564,45	556,63	575,18	578,04
3 - RRF € / hab.	1 446,68	1 398,54	1 409,64	1 363,21
4 - Dép d'équipement € / hab.	244.82	319.39	168.5	317.48
5 - Dette / hab.	1 271,88	1 161,09	1 092,5	998,44
6 DGF / hab	336.26	335.36	338.98	330.41
7 - Dép de personnel / DRF	66,51 %	66,94 %	69,37 %	65,07 %
8 – CMPF	128.98 %	128.82 %	131.14 %	131.14 %
8 bis - CMPF élargi	-	-	-	-
9 - DRF+ Capital de la dette / RRF	89,51 %	92,17 %	91,43 %	101,55 %
10 - Dép d'équipement / RRF	16,92 %	22,84 %	11,95 %	23,29 %
11 - Encours de la dette /RRF	87,92 %	83,02 %	77,5 %	78,06 %

- DRF = Dépenses réelles de Fonctionnement
- RRF = Recettes réelles de Fonctionnement
- POP DGF = Population INSEE + Résidences secondaires + Places de caravanes
- CMPF = Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal correspond à la pression fiscale exercée par la commune sur ses contribuables. C'est le rapport entre le produit fiscal effectif et le produit fiscal théorique.
- CMPF élargi = la CMPF est élargi au produit de fiscalité directe encaissée sur le territoire communal, c'est-à-dire « commune + groupement à fiscalité propre ».

Attention, dans le cadre de la comparaison des ratios avec les différentes strates. Cela ne reflète pas forcément la réalité du territoire avec les différences de situation au niveau du territoire national. De plus, le nombre d'habitant de la commune peut se situer sur la limite haute ou basse d'une strate.

Commune en France	R1 € / h	R2 € / h	R3 € / h	R4 € / h	R5 € / h	R6 € / h	R7 %	R8 %	R9 %	R10 %	R11 %
Moins de 100 hab.	871	312	1168	565	666	258	24	-	83	48	57
100 à 200 hab.	659	283	876	385	580	200	29	-	85	44	66
200 à 500 hab.	583	296	753	304	547	162	36	-	87	40	73
500 à 2 000 hab.	622	337	785	296	625	152	44	-	88	38	80
2 000 à 3 500 hab.	725	404	901	311	717	150	50	-	89	35	80
3 500 à 5 000 hab.	829	454	1016	330	773	150	53	-	89	32	76
5 000 à 10 000 hab.	935	507	1133	305	860	153	56	-	90	27	76
10 000 à 20 000 hab.	1087	574	1284	310	886	176	59	-	92	24	69
20 000 à 50 000 hab.	1223	645	1417	303	1050	199	61	-	94	21	74
50 000 à 100 000 hab.	1323	676	1542	332	1410	213	61	-	94	22	91
100 000 hab. ou plus hors Paris	1151	650	1336	226	1104	208	59	-	95	17	83

Moyennes nationales des principaux ratios financier par strates

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée). Ratio 2 bis = Produit des impositions directes/population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour reversements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la commune, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la commune.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la commune ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la commune.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette)/RRF : capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la commune au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

(Source www.collectivites-locales.gouv, données 2018)

6.Evolution de la population

année	2018	2019	2020	2021	2022
population	13 624	13 747	14 238	14 209	14 588

VIII. LE PROGRAMME DES SERVICES DE LA COMMUNE

1. Pôle Affaires Sociales et Politique de la Ville

1.1. Enjeux du territoire/objectifs :

→ Pilier “cohésion sociale”:

→ Education et parentalité :

- Soutien à la dynamique partenariale engagée dans le cadre du Programme de réussite éducative intercommunal(PREI) ;
- Poursuite de l’accompagnement à la scolarité et la structuration des 3 CLAS (formation, échanges professionnels interacteurs, outils partagés...)
- Meilleure prévention du décrochage scolaire par le développement d’actions spécifiques et ciblées, en lien avec les établissements scolaires, le PREI, le service Jeunesse et le club de Prévention spécialisé
- Poursuite des actions de soutien à la parentalité, en lien avec les partenaires et la communauté éducative.

→ Lien social, solidarité, citoyenneté, lutte contre les discriminations et égalité femme/homme :

Développement de :

- sessions de formation-sensibilisation pour les personnels municipaux et associatifs sur les valeurs de la République et la Citoyenneté ;
- de l’accès au plus grand nombre des pratiques artistiques, sportives et culturelles ;
- du soutien associatif local, via les actions mises en place à destination des QPV ;
- des actions d’éducation, de prévention et de promotion de la santé développées par le Centre socioculturel ;
- de la pratique musicale (Classe Orchestre & Micro- folies :)
- des ASL mis en œuvre au Centre Socioculturel St-Exupéry ;
- des projets partenariaux promouvant l’égalité femmes-hommes/filles-garçons et la lutte contre les stéréotypes, des actions de sensibilisation aux addictions et aux conduites à risques des jeunes, avec EDVO

→ Sécurité, prévention de la délinquance et de la récidive, aide aux victimes et prévention de la radicalisation :

- Soutien à la prévention spécialisée et aux actions spécifiques (chantiers d’insertion...), avec le club de prévention Aiguillage et en lien avec les bailleurs (I3F et CDC Habitat);
- Réunions d’échanges d’informations et points réguliers commune-bailleurs ;
- Soutien aux actions d’accompagnement, de lutte et de protection des femmes victimes de violences conjugales ;

→ Pilier cadre de vie :

- Lancement de la démarche du projet de réhabilitation du QPV des Lévriers (projet de ZAC à l’étude, copropriétés dégradées);
- Poursuite de l’animation de la GUSP avec des diagnostics en marchant annuels ainsi que de la mise en œuvre de la convention d’utilisation de l’abattement de la TFPB ;



- Accompagnement de la mise en place d'une permanence d'information sur le logement et la rénovation énergétique, avec la CAPV et l'ADIL 95 (expérimentation au Lévriers, au centre Socioculturel St- Exupéry)

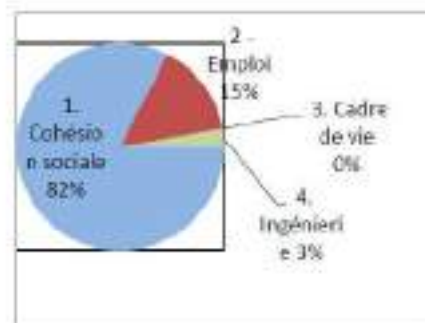
→ **Pilier emploi & développement économique :**

- Développement de l'insertion sociale et professionnelle, avec *Mozaïk RH* et le *Bus de l'initiative* (création d'entreprise), dans le cadre d'une démarche transversale.

1.2 Bilan financier 2021

Le territoire de Montmagny a bénéficié en 2021 de **90 850 € + 120 000 euros (PREI) soit 210 850€** au titre des financements politique de la ville (3 888 habitants en QPV ; à savoir 2 468 au centre-ville et 1420 aux Lévriers +à noter 635 habitants en grande difficulté au QVA du Barrage), répartis comme suit :

	Montants	Pourcentage
Pilier 1 : Cohésion sociale	75050	82,00 %
Pilier 2 : Emploi et développement économique (ASL)	13 300	15,00 %
Pilier 3 : Cadre de vie	0	
Pilier 4 : Ingénierie	2500	3,00 %



La répartition des crédits par dispositifs s'est établie comme suit :

Dispositif	Montant 2021
CONTRAT DE VILLE	56900
PREI	120 000
CLAS	9500
Quartiers Solidaires	8850
Quartiers d'été	7600
Ville Vie Vacances	8000

1.3 Programmation prévisionnelle 2022

- Nombre total d'actions déposées : 14 (dont CLAS)
- Actions en reconduction : 10 (dont CLAS)
- Actions nouvelles : 3 (Art & biodiversité aux Lévriers, avec l'École des abeilles + ART'M / Les apprentis fermiers de Montmagny avec la ferme pédagogique / En route vers l'emploi avec la Mission Locale)

Focus sur le PREI : Montmagny fait partie des 3 communes d'intervention du PREI, aux côtés de Deuil-La Barre et de Soisy (entrée dans le dispositif en septembre 2021).

Dans l'attente du bilan définitif, le pré-bilan établi, au 30 septembre 2021: Un public suivi de 90 jeunes & enfants (dont 41 issus des QPV/QVA soit 46%). Dont pour Montmagny, (arrêté au 30/09/2021) : 22 Filles et 28 garçons (Soit au total 41 filles (46%) et 49 garçons (54%).

Focus sur le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) : Il existe 3 CLAS : 1 CLAS au Centre Socioculturel St- Exupéry (36 élèves) , 1 CLAS à la Caisse des Ecoles (200 élèves) et 1 CLAS au Service Jeunesse (170 élèves) => CLAS 2021-2022 : financement global en 2021 de 9500 € euros au titre de la Politique de la Ville

Focus sur les actions estivales : En 2021, au titre des Quartiers d'été, 3 actions avaient été financées : 2 portées par des associations (*Art'm et Atout Jeux*, partenaire dans la 2^e action), pour un montant total de **5600 €** (Découverte de la culture pour tous, 3000 € et Rallye photos à la Butte Pinson, 2600 €) + 1 portée par la ville mais habituellement financée dans le cadre des VVV (stages multi-sports, **2000 €**). A noter également en 2021 en ce qui concerne les Quartiers solidaires, avec l'association Art'm (**8 850 €** : parcours exploratoire sonore pour les enfants & peinture numérique/film d'animation pour les ados) et les VVV : **8 000€**

Les ateliers vélos de la Politique de la Ville (dans l'abattement de la TFPB en partenariat avec le bailleur I3F) ont permis de mettre en place 4 ateliers de réparation de vélos permettant la réparation de 66 vélos. 2 ateliers de parcours ludiques pour les enfants ont permis d'accueillir 33 enfants.



2. Le Service Jeunesse

Dans la perspective du déploiement du nouveau projet de service et d'activités pour la jeunesse, de réorganisation et modernisation du Service Jeunesse et de recrutement de nouvelles ressources et responsables, la proposition de budget consacré aux projets du Service Jeunesse est de 7 500 Euros en investissement et de 99 503 Euros en fonctionnement.

Ce nouveau projet se renforce autour des activités stratégiques et fondamentales telles que :

2.1 Réussite Educative : prévention et Lutte contre le décrochage scolaire collégiens et lycéens

Projet Prévention et Lutte contre le Décrochage Scolaire, qui consiste à prévenir et à lutter contre l'échec scolaire des collégiens (M. Utrillo et Copernic) exclus ou en situation de décrochage scolaire en lien avec les familles, les collègues et les jeunes.

Accompagnement de **33** jeunes filles et garçons accompagnés par les animateurs et les éducateurs spécialisés du club de prévention (permanence de l'association Aiguillage).

Partenariat avec l'Education Nationale sur les problématiques d'orientation scolaire.

Accompagnement pour des visites dans les différents lycées professionnels de la Région, visite du lycée professionnel (JPO) de Villiers le Bel (boulangerie, mécanique, carrosserie, **8** jeunes accompagnés.

Accompagnement de 15 jeunes pour le lycée Jean Mermoz à Montsoult et 10 jeunes au Lycée de la Tourelle à Sarcelles.

Projet Etudes Sports, qui consiste à proposer un accompagnement éducatif à des collégiens, licenciés et repérés par la section football (M/S) pour des problèmes de décrochage scolaire, de comportement déviant...

Un départ est prévu pour Avril 2022, j'ai envoyé un mail aux partenaires « Marché subséquent », je suis en attente de leur offres.

Projet C.L.A.S, qui consiste à apporter une aide méthodologique susceptible de faciliter l'acquisition des savoirs en direction d'une grande majorité de collégiens et lycéens, dans le respect de la Charte à la Scolarité par exemple les stages coups de pouce organisés pendant les vacances scolaires.

Scolarité 2021/ 2022 : **115** inscrits au CLAS sur les 2 structures J.F Villemant et Suzanne Valadon dont 92 collégiens et 22 lycéens, avec une proportion de 81 garçons et de 39 filles.

2.2 Projets Politique de la ville / Etat.

Les Projets Autonomes Juniors et Jeunes Adultes et junior : **7** projets à destination de 7 jeunes adultes 4 filles et 3 garçons ont participé sur l'année 2021 (en contrepartie : 2 participations financières au permis de conduire, 3 à la formation Bafa et 2 pour l'achat d'un ordinateur). Recrutement d'un nouvel informateur jeunesse qui assure à ce jour la continuité de cette action.

Les dangers de la cyberdépendance : formation reportée en 2022 (cause COVID 19)

Egalité et Citoyenneté : (annulé cause COVID 19)

Le PROX Raid Aventure rapprochement Police et Population nouvelle action en cours de préparation pour l'été 2022 avec les jeunes du CMJ.

Dynamique Insertion PRO (16/25 ans).

Mozaik R-H : à programmer pour un atelier Coaching en Mai 2022

OLYMPIO : 2 interventions à programmer avant fin juin 2022 avec l'association OLYMPIO et l'intervention 'sous emprise' sur le thème de la Prévention à la Radicalisation (*action financée par le FIPD et la CAF*).

Observatoire des inégalités : intervention sur le projet 'jeunesse pour l'égalité' à programmer Mai 2022 (en partenariat avec les collèges, lycée)

2.3 Point Information Jeunesse (SIJ) / Labellisé DDCS95 et DRDCS d'Ile de France 2020/2023

Mise en place d'évènements concernant la santé (ex : Sida), les conduites addictives (alcool, drogue, tabac, jeux), la réussite éducative, l'emploi (ex : salon des métiers, les jobs d'été), la sécurité routière (ex : deux roues et voiture), la santé en partenariat avec le CODESS, CFES, CRIPS, CRAMIF pour des actions autour de l'hygiène et l'équilibre alimentaire, la sexualité...

Le SIJ travaille en partenariat avec l'agglo CAPV, la Mission Locale Seinoise, Le Pôle emploi de Domont, le CIJ de Cergy, le CIDJ de Paris (Bir hakeim), ainsi que l'ensemble du Bassin Est pour le réseau IJ.

Accueil info généraliste 11- 17 ans / Accueil info généraliste 18-25 ans (Gérer par le nouveau informateur jeunesse).

2.4 C.M.J

(16 conseillers filles et garçons et les membres d'honneur du lycée), élections réalisées fin 2020, installation nouveaux conseillers le 11 janvier 2021.

A l'issue de ces élections, ce sont **24** nouveaux conseillers qui sont investis dans leurs fonctions. Il y a **8** jeunes du collège Nicolas COPERNIC ainsi que **14** jeunes du collège Maurice UTRILLO et 2 lycéens.

Le Conseil Municipal des Jeunes a pour vocation d'instaurer un espace de dialogue entre les jeunes et les élus municipaux. Il permet aux jeunes élus d'être les « portes paroles » de la jeunesse Magnymontoise auprès des adultes qui administrent la Ville.

Le CMJ participe aux commissions du C.E.S.C (*comité d'éducation à la santé à la citoyenneté*) des 2 collèges (Nicolas Copernic et Maurice Utrillo), lorsqu'il y est invité.

Le C.M.J. organise des événements et des actions d'intérêt général. Ainsi il propose et met en action des projets citoyens à caractère solidaire.

Le CMJ organisera des Stages informatique, numérique ou de réalité virtuelle avec des prestataire labellisé pour le dispositif Vacances Apprenantes.

2.5 Les Accueils de loisirs : Club Ado 14/17 ans et Club Junior 11/13 ans

Offrir un accueil structuré et ouvert à tous les jeunes de la commune, sans distinction aucune, avec notamment un programme d'activités variées, prenant en compte leurs attentes (besoins et centre intérêt) pour des loisirs éducatifs.

De favoriser l'accès aux activités pour tous, apprendre les règles sociales et la prise de responsabilité, s'ouvrir sur l'extérieur (activités, sorties, projets spécifiques, culturelles) pour les filles et garçons de tous les quartiers de la Ville (Centre, Vergers, Carrières, Acacias, Lévrier, Pintard).

Le Club Ado en chiffres : **2798** jeunes accueillis lors des vacances scolaires et **308** sur les mercredis

Le Club Junior en chiffres : **2627** jeunes accueillis lors des vacances scolaires et **379** sur les Mercredis.

Dans le cadre des vacances apprenantes des vacances d'hiver 2021 :

Stage de formation Youth Digital sur les cultures et techniques du numérique, une culture générale du secteur et des métiers du numérique.

Découverte des techniques et des langages de programmation. Création d'un site internet.

24 jeunes initiés lors des vacances de février 2021.

2.6 Les Séjours de jeunes 11 à 17 ans

L'objectif est d'organiser des départs éducatifs au travers d'un projet pédagogique favorisant l'épanouissement, l'autonomie, la responsabilité, l'attachement à certaines valeurs, le respect, le mieux vivre ensemble...

D'offrir aux jeunes la possibilité de faire une coupure avec le quotidien, en les ouvrants à un nouvel environnement. De partager des moments de convivialité, favorisant le travail des animateurs pour un suivi et un accompagnement des jeunes.

De poursuivre le suivi au retour du séjour en lien avec les familles et les établissements scolaires (coéducation). De continuer le travail éducatif de l'année dans un nouvel environnement et contexte.

Dans le cadre du dispositif des Colos apprenantes de cet été 2021

Séjour Morzine du 07 juillet au 20 juillet.

Séjour en faveur des jeunes résidant en QPV qui a permis d'assurer une continuité éducative et de se ressourcer après cette période de confinement difficile.

Départ de **15** jeunes mixité filles et garçons.

Séjour Hautes Alpes du 16 au 28 juillet.

Séjour en montagne très apprécié des jeunes qui ont pu profiter de diverses activités, **Activités nautiques**, kayak, pédalo, paddle, bouée tractée, baignade.

Randonnée à la journée à la découverte des animaux en montagne.

Départ **15** jeunes : mixité filles et garçons.

Séjour Hautes Alpes Serre Ponçon du 17 au 27 août.

Séjour en montagne très apprécié des jeunes, **Activités nautiques**, kayak, pédalo, paddle, bouée tractée.

Randonnée à la journée à la découverte des animaux, Visite du **parc animalier** de Serre-Ponçon.

Balade en bateau sur le magnifique lac de Serre-Ponçon.

Départ **15** jeunes : Mixité filles et garçons

En prévisionnel pour l'été 2022 il est prévu 2 séjours compris dans le marché subséquent.

Une demande des offres pour l'organisation des séjours d'été est déjà en cours.

Nous sommes en attente des propositions.

2.7 Les Soirées Thématiques (mixte).

Permettre aux jeunes de se retrouver en soirée sur la structure jeunesse, mise en place des sorties culturelles et sportives, afin de favoriser l'échange, l'écoute, sur différentes problématiques et ainsi effectuer des orientations vers les partenaires (réseau) qui auront en charge le suivi et l'accompagnement (ex : stage, école, emploi, santé...) : Le Café Bar Sans Alcool, le vendredi soir à l'E.JFV (20h00/23h30).

2.8 K'Fête (mixte).

Créer un espace (E.JFV) de rencontre et de socialisation quotidien, structuré et structurant pour les jeunes filles et garçons. Un point de rencontre et de rendez-vous pour les jeunes issues de tous les quartiers de la Ville.

3. Le service scolaire

L'engagement en faveur des écoles, des familles et de la réussite de chacun des enfants se poursuit cette année avec un budget de 847 000 € en fonctionnement et 68 000 € en investissement.

3.1 La vie scolaire

- Les projets en direction des écoles restent de même nature par rapport à ceux des années précédentes :

- Dans le domaine culturel : financement des sorties culturelles (2 sorties par classe), participation aux manifestations proposées par le service culturel, intervention d'un éducateur musical à raison de 10h par semaine, poursuite du projet de classe-orchestre à l'école élémentaire des Lévriers encadrée par les professeurs de l'école des musiques et de danse.

Une journée est dédiée aux classes volontaires lors de la fête médiévale au mois de mars.

De plus, selon les projets, les classes peuvent accéder à la structure des micro-folies et travailler en partenariat avec le service culturel.

- Dans le domaine sportif : accès aux gymnases pour les classes encadrées par les éducateurs sportifs municipaux à raison de 10 séances par classe, participation aux manifestations sportives.

22 classes sont inscrites dans un dispositif prévention routière à l'initiative de l'Education Nationale « rouler à vélo en toute sécurité ».

- La Ville participe aux projets spécifiques présentés par les écoles. Cette année, un départ en classe de découverte a été présenté par 2 écoles élémentaires. La Ville y participe à hauteur de 87 € par enfant.

Les projets particuliers présentés par 3 écoles (écoles fleuries, initiation poneys) sont soutenus par la Ville.

La résidence d'artistes à l'école JB Clément dans le cadre du projet « école rêvée » se poursuit en lien avec les différents services de la Ville.

- Un spectacle vivant de fin d'année est réservé pour les enfants d'âge maternel. Une séance de cinéma ayant pour thème Noël est proposée aux enfants des classes élémentaires. En fin d'année scolaire, les enfants scolarisés en Grande Section et en CM2 reçoivent une trousse, une calculatrice et des accessoires scolaires afin de marquer le passage de cycle, moment important dans la vie d'un écolier.

- Par l'achat de fournitures, de matériel didactique, de mobilier scolaire, la Ville accompagne également les enseignants dans leur démarche pédagogique.

3.2 La vie éducative

- Les accueils périscolaires et les centres de loisirs organisés par la Ville sont des lieux indispensables à la vie des familles et éducatifs pour les enfants.

Les projets, les activités et les sorties proposés par les animateurs répondent à leurs besoins en leur donnant accès à des loisirs de qualité.

La nouvelle structure d'accueil du groupe scolaire Les Lévriers ouverte cette année s'inscrit dans cet objectif.

- Le dispositif du contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) dans toutes les écoles élémentaires est reconduit. Afin d'offrir aux enfants qui en ont besoin des ateliers de découverte ayant une réelle valeur éducative, il est fait appel à des organismes spécialisés dans cette approche.

- A travers la proposition de séjours de vacances à l'ensemble des enfants magnymontois, la Ville poursuit son objectif : donner accès à tous les enfants à des séjours variés proposant des thématiques différentes.

1. La logistique

- Le service de restauration reste assuré par les agents municipaux. Ils réalisent la confection des repas, le service, l'encadrement et l'animation des enfants durant le temps méridien. Des projets autour du gaspillage, de l'éducation au goût, impliquent l'ensemble de ces acteurs et donnent aux enfants l'occasion de participer activement à ces enjeux. Toujours dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des enfants, l'agrandissement du restaurant de l'école J Ferry est prévu cette année.

- Les agents d'entretien, sollicités intensément durant toute cette période maintiennent cette année les mesures de désinfection des bâtiments.

4. Service Culturel

Le service culturel va présenter l'ensemble de ses manifestations en tenant compte des prescriptions sanitaires imposées par la situation.

Le concert du Nouvel An s'est tenu le dimanche 9 janvier à la salle des fêtes et a rencontré comme toujours un franc succès.

L'exposition Terre des arts s'est tenue du 22 au 30 janvier à la salle de fêtes. Sur la thématique du « Contraste » nous avons réuni 12 artistes (peintres et sculpteurs) présentant plusieurs techniques autour de 120 œuvres. Le public a été au rendez-vous et 11 œuvres ont été vendues.

La fête médiévale va enfin pouvoir revenir à la fin mars pendant 3 jours dont une journée scolaire à la Butte Pinson.

Un concert sera organisé pour fêter les 10 ans de la classe orchestre de l'école élémentaire les Lévriers au gymnase C.GRIMAUD le 22 mai. Ce concert se déroulera en deux parties. La classe orchestre nous présentera un concert scénographié qui précédera l'orchestre symphonique Sinfonia dans un répertoire de musiques de films. Les deux formations clôtureront ensemble ce concert.

L'école municipale des musiques et de danse présentera le 26 juin ses spectacles de fin d'année après deux années d'absences.

Le bal et le feu d'artifice auront lieu le 13 juillet et une nouvelle bande son conçue par le service accompagnera le feu d'artifice.

Deux expositions « Coup d'œil » consacrées à la photographie seront organisées dans la chapelle de l'ancien séminaire en mai et septembre.

Les sorties Kiosq, le vide-greniers, le concert d'ouverture de saison, deux spectacles jeunes publics et des séances ciné-récré auront lieu tout au long de l'année.

Japan Mania fort de ses grands succès sera organisé les 2 et 3 octobre avec de nouvelles présentations de la culture japonaise.

Le weekend des vacances de Noël sera organisé la septième édition de la Place de Noël, avec une édition très renouvelée dans un nouveau cadre allant de la mairie à l'ancien séminaire.

La médiathèque municipale Pergame va continuer son développement, voir son fond s'enrichir en livres et DVD et ses actions d'animations vont se diversifier, s'intensifier et gagner en transversalité. Elle verra la mise en place du réseau des médiathèques de Plaine Vallée.

La micro folie va continuer son développement avec l'ouverture au grand public et bénéficier de l'offre de retransmission en direct proposée par La Villette et de l'enrichissement des collections proposées.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
INVESTISSEMENT	21540€	69200€	37500	21500	22140	20430	54348	37000
FONCTIONNEMENT	259090€	237000€	205670	188300	166900	193300	183635	193950

5. La petite enfance

Le service petite enfance est composé de deux secteurs :

- l'un administratif situé au pôle petite enfance « mes premiers pas »
- l'autre éducatif, représenté par 3 crèches collectives, une crèche familiale et un relais petite enfance (anciennement appelé relais assistants maternels).

117 enfants sont actuellement accueillis dans les crèches de la Commune et une soixantaine d'enfants fréquentent chaque semaine le relais petite enfance.

Au regard de ces données, du matériel est nécessaire pour assurer le fonctionnement des équipements.

5.1 Les dépenses

Le budget prévisionnel pour l'année 2022 est d'un montant de 4 960.00 € en dépenses d'investissement et de 44 285.00 € en dépenses de fonctionnement.

INVESTISSEMENT

Le budget prévu permettra en majeure partie de renouveler du mobilier et du matériel de puériculture nécessaires afin que les enfants soient pris en charge dans des conditions optimales dans les crèches collectives et chez les assistantes maternelles de la crèche familiale.

L'acquisition de matériel ergonomique fait également partie des dépenses imputées au service pour prévenir les troubles musculo squelettiques au niveau du personnel.

FONCTIONNEMENT

Afin de maintenir le fonctionnement des structures petite enfance, la poursuite des dépenses suivantes est incompressible :

- pour le budget alimentation, du lait maternisé est indispensable pour les bébés ainsi que des petits pots pour les enfants de moins de 8 mois car ils ne peuvent pas être fournis dans le marché de restauration. Des achats alimentaires ont lieu pour les ateliers «pâtisserie» mais aussi lors d'occasions festives (café matin, carnaval, fêtes diverses).
- Une part conséquente est prévue pour les couches qui doivent obligatoirement être fournies par la crèche ainsi que les produits d'hygiène, les produits de désinfection spécifiques, les surchaussures, le linge et la pharmacie.
- Des jeux, des jouets et des fournitures éducatives sont prévus afin que les enfants puissent s'adonner à des activités créatives individuelles ou en groupe mais aussi pour mettre à leur disposition un panel diversifié pour les activités intérieures ou extérieures et ce afin de maintenir un accueil de qualité. Des sorties à l'extérieur seront également proposées aux enfants tout au long de l'année.
- Une enveloppe est consacrée à la documentation afin que les professionnelles puissent mettre à jour leurs connaissances dans un secteur qui évolue constamment.
- Le crédit alloué aux repas et aux goûters représente un budget important puisque les enfants prennent leur repas et le goûter dans les crèches collectives en liaison avec le service scolaire qui gère la confection des repas.
- Les services bancaires font partie des dépenses obligatoires car les familles peuvent payer la crèche par internet et les frais sont supportés par la Commune.

5.2 Les projets pour 2022

La reconduction des différentes actions ponctuelles est toujours d'actualité afin d'intégrer les familles à la vie de leur enfant en collectivité et soutenir la parentalité, conformément au cadre réglementaire. Ces moments permettent aussi de diversifier les animations et assurer une cohésion indéniable au niveau du personnel.

➤ **LES MOMENTS FESTIFS**

- ✚ Le carnaval est prévu le 11 mars 2022 dans chaque crèche et au pôle petite enfance « mes premiers pas » pour les enfants fréquentant la crèche familiale et le relais petite enfance.

- ✚ La fête de juin : elle sera organisée à destination des enfants quittant les crèches pour une entrée à l'école maternelle avec une petite collation proposée. Un petit album souvenir avec toutes les photos prises lors du séjour en collectivité est donné aux parents, tout comme les réalisations confectionnées par leurs enfants.

- ✚ La fête de fin d'année aura lieu en décembre. Un petit buffet sera offert aux familles par le biais d'une association magnymontoise. Un livre et des chocolats seront offerts par la Municipalité à chaque enfant.
Quant au relais petite enfance, la Mairie proposera une partie du buffet confectionné par le biais d'une association magnymontoise et un sachet de chocolats aux enfants. Les assistant(s) maternel(s) indépendant(s) offriront probablement un petit cadeau et participeront pour ceux (celles) qui le souhaitent à la confection du buffet en amenant ce qui leur fait plaisir.

➤ **LES INTERVENANTS EXTERIEURS**

Ils interviendront ponctuellement dans les établissements d'accueil afin de diversifier les actions éducatives (conteuse, etc...) auprès des enfants.

➤ **Le PCPE (point conseil petite enfance)**

Ce dispositif contractualisé avec la CAF en 2017 permet d'accompagner les familles dans leur recherche d'un mode d'accueil et comprendre les différentes prestations proposées par la CAF ou connaître les missions du Conseil Départemental.

Une rencontre est programmée au 2^{ème} trimestre, avant la commission d'attribution des places si la crise sanitaire le permet. A cette occasion, une collation et une valisette comportant plusieurs documents seront offerts par la Municipalité et clôtureront la réunion.

5.3 Les recettes

Le montant prévisionnel total des recettes du secteur petite enfance est estimé à 1 100 000.00 € et se décompose ainsi :

✓ **PARTICIPATION DES FAMILLES**

La participation des familles est encadrée par les directives de la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

Elle est donc très fluctuante puisqu'elle est basée sur les revenus des parents N-2 avec, comme public majoritaire sélectionné, des parents qui travaillent à deux mais quelques places sont attribuées sur les quotas obligatoires de réinsertion.

En 2022, le tarif minimum PLANCHER est fixé entre 0.15 €/Heure à 0.44€/Heure en fonction du nombre d'enfants à charge.

Le tarif maximum PLAFOND a légèrement été augmenté et il oscille entre 1.23 € et 3.71 € l'heure.

✓ **LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Le Conseil Départemental subventionne uniquement le relais assistant(s) maternel(s) à hauteur d'une prestation plafonnée à 3 000 €/an.

✓ **LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

1. La prestation de service unique (PSU) et la prestation de service ordinaire (PSO)

Le fonctionnement des équipements d'accueil du jeune enfant est financé avec une subvention importante attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la PSU et de la PSO pour le relais petite enfance.

2. La convention territoriale globale (CTG)

Un autre dispositif de ce partenaire la Convention Territoriale Globale (qui se substitue au contrat enfance jeunesse) devrait attribuer une participation financière non négligeable afin de permettre à la Commune d'avoir un reste à charge le plus faible possible.

En effet, ces deux subventions cumulées représentent une subvention à hauteur de 45 à 65 % du coût de fonctionnement selon les crèches.

La convention devrait être signée avec la CAF dans le courant du 2^{ème} semestre 2022 et elle devrait couvrir les années 2022 à 2026.

6. Service Communication - Protocole et Patrimoine

6.1 La section de fonctionnement : 85 406 €

Même si la communication « print » (média imprimé) reste l'un des principaux vecteurs utilisés par les collectivités territoriales pour promouvoir ses actions, la vidéo présente aujourd'hui beaucoup d'intérêt. Réalisable en interne par le Service Communication, elle touche le plus grand nombre par son côté ludique et compréhensible par tous (personnes non-francophones ou souffrant d'illettrisme notamment).

L'usage de la vidéo, et sa diffusion sur le web, participent aux principes fondamentaux du Service Communication

: « une bonne visibilité pour un budget maîtrisé ».

En 2022, la section de fonctionnement présente une augmentation de 9 % par rapport à 2021 (alors de 78 325 €). Explications...

- **La retransmission des événements municipaux et la digitalisation de la communication**

La crise sanitaire nous oblige à nous réinventer pour communiquer autrement avec les administrés, en mettant en avant les supports digitaux consultables de chez soi. La captation de certains événements de la vie municipale et leur retransmission sur le web ont non seulement permis de répondre aux recommandations du gouvernement pour limiter les contacts et éviter la propagation du coronavirus, mais elles auront aussi mis l'accent sur la nécessité de développer la communication digitale.

En 2021, nous avons fait appel à un prestataire extérieur pour nous épauler dans cette démarche, principalement pour la retransmission en direct et sur Facebook des séances du Conseil municipal. Cette année, les équipes municipales des Services Culturel et Communication vont progressivement prendre le relais. Un accompagnement est toujours nécessaire pour parfaire la formation des agents à ce nouveau mode de communication. Le Service, de par ses missions initiales, prendra en charge cette dépense.

2022 sera donc l'année de la digitalisation de la communication. Non seulement nous allons recruter un « community manager » chargé de gérer la diffusion virtuelle de la communication municipale à travers les réseaux sociaux, mais nous allons en plus progressivement développer une « web tv » qui rendra compte de la vie municipale à travers des reportages sur le terrain et des interviews en studio.

- **Le Service Communication, maître d'œuvre des cérémonies municipales**

Depuis quelques années, et dans le cadre de ses missions protocolaires, le Service gère l'organisation et le suivi intégral de toutes les réceptions officielles : de l'accueil des nouveaux arrivants à l'inauguration des structures municipales, en partenariat avec le Cabinet du Maire.

Sous réserve que les conditions sanitaires le permettent, cette année sera placée sous le signe du jumelage avec l'accueil d'une délégation sprimontoise (Belgique) et un rapprochement avec Sever do Vouga (Portugal), ce qui justifie une part de l'augmentation budgétaire.

- **La mise en valeur du patrimoine : la butte Pinson**

L'une des missions du service consiste à valoriser ponctuellement le patrimoine de Montmagny, notamment lors de grandes commémorations nationales (exposition sur la mémoire des Poilus en

2018 pour le centenaire de l'Armistice) ou lors des Journées européennes du patrimoine. C'est l'une des compétences du service qui le singularise par rapport à ses homologues des autres communes. En 2022, le service Communication accompagnera le SIEABP dans sa démarche de valorisation de la Redoute de la butte Pinson, ouvrage militaire de la fin du XIXe siècle situé sur le territoire magnymontois, lors des Journées européennes du patrimoine, ce qui justifie également une part de l'augmentation budgétaire.

- **Les autres dépenses de la section de fonctionnement**

Équivalentes aux années précédentes, ces dépenses sont en majeure partie liées aux besoins en impression et en diffusion des éléments de communication que le Service ne peut gérer lui-même, comme le magazine municipal ou le guide des associations. Cette année, deux nouvelles brochures devraient être éditées par la Ville : le Guide du Handicap et le Guide de la Jeunesse.

6.2 La section d'investissement : 111 700 €

En 2022, la section « Investissement » du Service Communication présente une augmentation d'un peu plus de 21 %, passant de 92 000 € à 111 700 €. Présentation des différentes actions menées sur ce nouvel exercice budgétaire :

- **Étude et création de nouveaux éléments de signalétique en ville**

Le Service Communication poursuivra la création et l'installation de nouvelles enseignes pour les structures communales, notamment pour celles dédiées à la Petite enfance, à l'enfance (les écoles) et le Centre d'information et d'insertion de la jeunesse (CIJ), ce dernier étant amené à prendre son essor et développer ses actions auprès des jeunes à l'espace Villemant.

- **Valorisation des actions entreprises par la ville**

Le Service proposera cette année la création de supports promotionnels urbains éphémères (habillage pour barrières Vauban, oriflammes, bâches...) destinés à renforcer la lisibilité des actions entreprises par la ville pour les administrés (ex : « ces travaux sont réalisés et financés par la commune »).

- **Agencement de l'espace d'accueil de l'Hôtel de ville**

La Municipalité place l'accueil du public au centre de ses priorités pour une meilleure qualité de vie des agents au travail, recommandée par le CHSCT, et pour offrir une meilleure image de la Ville auprès de ses administrés, la rendant plus dynamique et plus accueillante.

Des travaux de réhabilitation pour agrandir l'espace, en privilégiant l'accueil des personnes à mobilité réduite, sont prévus en 2022.

L'acquisition d'un mobilier contemporain et ergonomique fait également partie des dépenses imputées au Service.

- **Renouvellement des kakemonos et calicots**

Outils de promotion des manifestations, les kakemonos et calicots présentent le double avantage d'annoncer l'événement de manière efficace et de signaler les abords du lieu de la manifestation. Certains étant devenus obsolètes et/ou usés par les intempéries, il devient nécessaire de renouveler une partie du stock.

- **Les autres dépenses de la section investissement**

Une partie de ces dépenses est liée à l'acquisition de matériel de prise de son et de vue afin de parfaire l'équipement du studio de la futur « web tv », une partie ayant déjà été acquise sur l'exercice précédent. Parmi les autres dépenses d'investissement, on retiendra aussi celle liée à l'évolution du site internet. Comme on le voit, ces postes de dépenses sont liés à la digitalisation en cours de la communication de la ville.

7. Le service des sports

Le service des sports a pour mission de mettre en place la politique sportive municipale qui est divisée en 3 axes principaux :

- ✓ Axe administratif pour la gestion et la mise à disposition des équipements sportifs aux associations et établissements scolaires, l'étude des dossiers de demande de subvention des associations sportives, la mise en place et le suivi des projets, le suivi et le contrôle des budgets de fonctionnement et d'investissement,
- ✓ Axe pédagogique pour l'élaboration, l'animation et l'encadrement des activités sportives municipales développées sur le temps scolaire et sur les périodes de vacances,
- ✓ Axe technique pour l'entretien et la surveillance des équipements sportifs, la surveillance et le contrôle des matériels sportifs d'intérieur et d'extérieur (buts de handball, paniers de basket ball, rampes de skate, ...) de l'ensemble des aires de jeu de la ville et l'accueil du public (scolaire et associatif) la semaine et le week-end.

7.1 Section investissement

1. Bilan investissement 2021 :

Le budget investissement 2021 du service des sports était d'un montant de 67 650 euros.

L'ensemble des dépenses prévues a été réalisé à savoir :

- ✓ Le renouvellement de machines-outils pour l'entretien des espaces verts et des terrains de sport extérieurs du complexe extérieur Charles Grimaud, à savoir une tondeuse pour un montant de 713 euros et une débroussailleuse pour un montant de 345 euros soit un total de : 1 058 euros,
- ✓ Le changement de l'autolaveuse du gymnase Utrillo, suite à la vétusté de l'appareil et à une panne non réparable pour un montant de 11 541 euros.
- ✓ Le changement de la sonorisation de la salle polyvalente du gymnase Grimaud devenue obsolète pour un montant de 1 009 euros,
- ✓ L'achat de 20 tapis de gymnastique à destination de la section yoga de Montmagny Sports pour permettre la pratique de la discipline dans de bonnes conditions au gymnase Mimoun, pour un montant de 1 641 euros,
- ✓ L'achat de matériel pédagogique, en l'occurrence un lot de 5 fusils de biathlon laser, pour diversifier l'offre des activités physiques et sportives sur le temps scolaire et pendant les animations proposées lors des vacances scolaires pour un montant de 6 000 euros,
- ✓ L'installation de nouveaux abris de touche en matériau composite plus pérenne dans le temps pour un montant de 9 120 euros.

- ✓ La création d'un terrain de mini tennis au complexe sportif Charles Grimaud pour faciliter l'apprentissage du tennis des jeunes adhérents du Tennis Club Charles Grimaud pour un montant de 5 133 euros,
- ✓ La création d'un terrain de volley en extérieur, à la demande des usagers, près du terrain multisports du quartier des Lévrieriers pour un montant de 2 940 euros,
- ✓ Le changement du sol souple de l'aire de jeux du parc des Vergers pour un montant de 25 560 euros (sol obsolète ne remplissant ses fonctions de sécurisation des jeux en cas de chute des utilisateurs),
- ✓ Le changement de 2 paniers de basket-ball muraux au gymnase Utrillo pour un montant de 3 648 euros.

7.2 Prévisions investissement 2022

Ce budget prévisionnel concerne l'achat ou le remplacement de matériel pour remplir au mieux l'axe technique des missions du service à savoir l'entretien, la surveillance et la mise en sécurité des équipements et des matériels sportifs et aires de jeux.

Pour l'année 2022, le service des sports a prévu un budget prévisionnel de 97 700 euros soit une augmentation de 45% par rapport à 2021.

Cette augmentation conséquente s'explique par 2 projets de réhabilitation d'équipements de proximité :

- ✓ Le terrain multisports du parc du Québec qui est dans la continuité du programme de réhabilitation des terrains sportifs de proximité de la ville débuté en 2020,
- ✓ La régénération de 2 courts de tennis extérieurs vieillissant du complexe sportif Charles Grimaud.

Les dépenses d'investissements prévues sont :

- ✓ La régénération de 2 courts de tennis extérieurs du Complexe Sportif Charles Grimaud pour un montant de 18 000 euros,
- ✓ La réhabilitation du terrain multisports du parc du Séminaire pour un montant de 45 000 euros.
- ✓ L'installation de défibrillateurs dans l'ensemble des ERP classés à partir de la 4^{ème} catégorie pour un montant de 23 000 euros,
- ✓ L'achat d'un lot de fusils biathlon laser, dont l'utilisation sera mutualisée avec les structures d'accueils de la ville : service jeunesse, service scolaire pour proposer une nouvelle activité ludique sans risque lors des interventions EPS sur le temps scolaire et en période de vacances (stages multisports, fête du sport, animation de quartier, etc....) pour un montant de 8 500 euros,
- ✓ L'achat d'une structure motricité pour le service petite enfance pour un montant de 3 200 euros.

7.3 Section fonctionnement

1. Prévisions 2022 :

Pour l'année 2022, le service des sports a prévu un budget de fonctionnement de 110 330 euros soit une augmentation de 23% par rapport à 2021, dû à la budgétisation de plusieurs dépenses supplémentaires nécessaires pour pérenniser la qualité des équipements sportifs et des aires de jeux. Ces dépenses concernent :

- Le dépoussiérage des courts de tennis couverts,
- Le retraçage des lignes sportives du plateau sportif du gymnase Utrillo utilisé majoritairement par le collège Maurice Utrillo,
- La maintenance et la mise en sécurité des paniers de basket relevables des 3 gymnases (Grimaud, Utrillo et Rouillon),
- La reconduction du contrat de suivi hydrométrique pour 2 ans du terrain d'honneur de football du complexe Grimaud pour en optimiser l'arrosage et économiser l'eau.

Le suivi et de la gestion de l'ensemble des aires de jeu de la ville, l'entretien, la réparation des matériels sportifs et le contrôle annuel obligatoire des matériels sportifs (buts de football, de handball, de basket-ball, ...) par un organisme indépendant engendrent des dépenses nécessaires, incompressibles et obligatoires au niveau réglementaire.

En 2022, ces dépenses se monteront à 28 070 euros et concerneront :

- La maintenance fonctionnelle et mise en sécurité des paniers de basket relevables (câbles, moteur, ...) des 3 gymnases,
- Maintenance fonctionnelle et contrôle de sécurité des modules du skate parc,
- Les maintenances fonctionnelles trimestrielles des aires de jeux,
- Le contrôle annuel de sécurité des aires de jeux et des matériels sportifs tels buts de handball et football, paniers de basket-ball fixes (intérieurs et extérieurs) et relevables.

Les entretiens et réparations des surfaces de jeu du complexe Grimaud, du plateau sportif Maurice Utrillo et des aires de jeux :

- Nettoyage du terrain synthétique,
- Nettoyage de la piste d'athlétisme,
- Nettoyage du sable des sautoirs en longueur du stade et du gymnase Maurice Utrillo,
- Nettoyages des courts de tennis intérieurs,
- Le dépoussiérage en hauteur (murs, éclairage, etc. ...) des courts de tennis intérieurs,
- Le nettoyage des sols souples de l'ensemble des aires de jeux de la ville,
- Le retraçage des lignes sportives du plateau sportif du Gymnase Utrillo
- L'entretien (décompactage, carottage, sablage, désherbant sélectif, ...), les produits phytosanitaires et la peinture de traçage du terrain d'honneur,
- Le suivi hydrométrique pour 2 ans du terrain d'honneur de football pour en optimiser l'arrosage et économiser l'eau

auront un coût de 46 200 euros pour l'année 2022.

La totalité de ces dépenses sont essentielles pour la pérennité des équipements sportifs et aires de jeux pour continuer de proposer aux usagers des équipements de qualité et sécurisés. Ces dépenses d'un montant total de 74 270 représentent 67,32% du budget de fonctionnement.

Le coût des manifestations et des animations sportives, au même niveau qu'en 2021, organisées par le service des sports :

- Médailles du sport
- Fête du sport
- Stages multisports en période de vacances scolaires
- Rencontre sportives inter classes et inter écoles,

représente 20 000 euros soit 18,13% du budget de fonctionnement.

Le service des sports a maintenu ses prévisions budgétaires sur les mêmes montants que l'an dernier pour les 14,55% restant du budget de fonctionnement à savoir les dépenses de réparation et d'entretien des machines-outils, des achats de petits matériels nécessaires au bon fonctionnement du service.

Grâce à l'implication de l'ensemble des agents, à l'optimisation de l'ensemble des dépenses en matière de produits phytosanitaires par exemple, à un meilleur suivi des stocks des fournitures diverses (filets de buts, peinture de traçage, ...), le service des sports tente d'ajuster au mieux ses dépenses pour respecter les préconisations budgétaires tout en conservant un service public de qualité.

7.4 Recettes

Comme chaque année, le Conseil Départemental versera une subvention à la collectivité dans le cadre de la mise à disposition des équipements sportifs aux collèges.

Au regard du taux horaire défini par le conseil départemental et du nombre d'heures durant lesquelles les 2 collèges utiliseront les équipements sportifs au cours de l'année 2021/2022 le montant versé sera du même montant qu'en 2021 à savoir : 38 340 euros.

8. Service aménagement et cadre de vie

8.1 Les dépenses d'investissement

✓ **Amélioration des bâtiments communaux**

Plusieurs projets sont programmés, ces projets discutés lors du DOB (débat d'orientation budgétaire) seront alors proposés au budget primitif de la commune :

Travaux d'étanchéité de divers bâtiments : 30 000€
Divers travaux dans les écoles : 10 000 €
Agenda d'Accessibilité Programmée – ADAP : 30 000€
Réfection de la croix de la chapelle Sainte-Thérèse : 20 000€
Création d'un futur local d'accueil au CTM : 25 000€
Ravalement ITE du groupe scolaire « Les Lévriers » : 480 000€
Ravalement, remplacement des menuiseries et travaux intérieur au séminaire : 350 000€
Investissement sur le système de chauffage (30 000 €)
Divers travaux à la mini-crèche (changement du sol souple) et au multi-accueil : 35 000€
Réfection des murs et des plafonds + climatisation à la Micro-crèche : 18 000€ :
Réfection de la scène à la salle des fêtes : 100 000€

Groupe scolaire Jules FERRY : Travaux d'agrandissement du réfectoire : 177 343€

✓ **Amélioration des espaces publics**

Plusieurs projets sont prévus, ces projets discutés lors du DOB (débat d'orientation budgétaire) seront alors proposés au budget primitif de la commune :

Travaux de modernisation de l'éclairage public (850 000 €), en prolongement des efforts qui ont été réalisés en 2020 pour rendre le réseau plus qualitatif (éclairage LED) et plus fiable.
Création d'espaces verts aux entrées de la Ville : 50 000€
Plantation d'arbres et d'arbustes avec achat d'outillage : 22 000€

✓ **Amélioration des Voiries**

Il est prévu de multiples actions en 2022 :

Pose et sécurisation de bouches et bornes incendie : 20 000 €
Lisses et curage – Rue Jules Ferry : 60 000€
Création EP Ruelle de derrière les Carnaux : 25 000€
Création de pistes cyclables et stationnement rue Maurice Utrillo (suite) : 300 000 €
Création de pistes cyclables et stationnement rue de Villetaneuse : 300 000 €
Réfection de voiries : 77 800€
Réfection de la cours école JBC pour le projet école rêvée : 30 200 €
Signalisation, changement des plaques de rue et signalisation des commerces : 72 000€

8.2 Les recettes d'investissement

Subventions accordées pour les travaux

Dans le cadre de la création d'une piste cyclable avenue Maurice Utrillo, le Conseil départemental du Val d'Oise nous a octroyé une subvention de 19 798.40€

Pour la réfection des trottoirs et chaussées de la rue Sprimont, la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée s'est engagée à verser sous forme de fonds de concours 2020 la somme de 87 024€

Pour l'isolation et la rénovation du séminaire, une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL 2021) nous a été accordée pour un montant maximal de 118 052€

La commission permanente du conseil régional Ile de France a accordé une aide maximale de 150 000€ pour le remplacement de 1054 luminaires dans la ville.

✓ **Travaux de construction de bâtiments**

Ravalement ITE Isolation Thermique Extérieure élémentaire les Lévrier

L'école élémentaire est un bâtiment construit au cours de l'année 1978, son isolation thermique est désuète et ne correspond pas au minimum standard actuel.

La commune souhaite poursuivre dans le cadre de la rénovation thermique, l'isolation de ce bâtiment par une isolation thermique extérieure (ITE de 14 cm d'épaisseur), afin de réduire au maximum les pertes d'énergie et ainsi tendre vers les spécifications d'un bâtiment BBC en termes de consommation d'énergie.

Le montant des travaux est estimé à 480 000€. Une demande de subvention au titre de la DSIL rénovation thermique dans le cadre du plan de relance est actuellement en cours.

8.3 La section de fonctionnement

a. Les dépenses de fonctionnement

✓ **Les frais et les taxes**

Les redevances pour autres prestations de services devraient coûter environ 13 500 € (redevance de branchements sous voie publique, autres redevances obligatoires, taxe et impôts sur les véhicules...).

Les frais et charges de locations de biens immobiliers représentent environ 18 000€.

Enfin, les frais d'avocats, d'huissiers et d'enquêtes publiques représenteront environ 119 000€ pour les affaires foncières d'urbanisme dont une révision complète du PLU et du Règlement de Publicité.

Les frais d'annonce et insertion sont estimées à 4 000 €. Cela pour les frais d'enquête publique, notamment celle liée à la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

✓ **Les transports (les montants mentionnés ci-dessous seront affectés en fonction des mesures sanitaires non connues à ce jour)**

Les frais de transports (51 000 €) devraient s'établir ainsi :

- Service Culturel : 5 000 €
- Service des Sports : 7 000 €
- Centres sociaux : 18 000 €
- Service Jeunesse : 19 000 €
- CCAS : 1 500 €
- Enfance : 500 €

Les locations de véhicules et de matériels roulants représenteront environ 54 500 €, sans doute moins si la collectivité achète des véhicules anciennement loués.

Les autres locations de matériels (camion, nacelle, pelleuse...) représenteront environ 5 000 €.

✓ Les consommations d'énergie et de fluides

Comme l'année 2021, l'année 2022 va être marquée par l'augmentation des frais liés aux consommations des fluides et de l'énergie. Ce constat conduit à être plus vigilant et plus économe afin de réduire ces dépenses de fonctionnement en agissant avec une stratégie d'économie d'énergie (éclairage et chauffage) et de carburants. Il sera nécessaire de réduire les déperditions énergétiques (isolations thermiques, acquisitions d'éclairage LED, programmations horaires, changement de certaines portes et fenêtres...).

Toutefois, ces efforts seront perceptibles sur plusieurs années. Paradoxalement, le résultat de cette volonté ne se traduira pas visiblement dans le montant des dépenses de 2022, mais seulement à partir de 2023-2024.

Les dépenses en eau potable sont estimées à 143 550 €. Le changement progressif des robinets, la sécurisation des bornes incendie et une meilleure adaptation de l'arrosage pourra conduire à modérer cette dépense importante.

Les dépenses en énergie d'électricité représenteront environ 480 000 €. Progressivement, les systèmes d'éclairage seront modernisés, plus adaptés aux besoins. Néanmoins, les frais croissants d'abonnement, de taxes, et l'inflation, même réduite, en font une dépense difficilement compressible. Les dépenses en énergie gaz représenteront environ 239 800€.

Les carburants et combustibles devraient coûter approximativement 42 000 €.

✓ Fournitures de petit équipement

Il est également prévu l'achat de diverses fournitures pour un total de 60 000 € (produits divers, petits outillages, pièces de rechange...).

Il est aussi prévu pour 10 000 € de vêtements de travail,

La fourniture des illuminations de Noël devrait coûter environ 20 000 €.

✓ La maintenance des biens immobiliers et mobiliers

La maintenance représentera environ 250 600 € dont au moins :

- 33 400 € pour tous les contrats de maintenance et d'entretien (extincteurs, alarmes, entretien des

- sirènes, dératissage...),
- 3 700 € pour la maintenance des ascenseurs des Frères Lumière et l'école de musique,
- 150 000 € pour la maintenance de l'éclairage urbain,
- 13 500 € de vérification périodique des installations et équipements électrique et gaz,
- 50 000 € pour l'entretien et les réparations du système de chauffage.

Ces dépenses, liées à des contrats ou des marchés publics, ne varient que marginalement au fil des exercices budgétaires.

✓ Entretien des voiries

Pour l'entretien des voiries, il est prévu 741 300 € :

- 6 300€ pour le contrôle des points d'eau (contrat de maintenance des bornes incendie),
- 15 000€ de fournitures de voirie,
- 150 000 € pour la maintenance de l'éclairage urbain,
- 350 000 € pour le marché de propreté urbaine,
- 40 000 € pour le marché d'entretien de la signalisation lumineuse tricolore,
- 150 000 € pour le marché d'entretien de la voirie,
- 30 000 € pour la pose et dépose des illuminations de Noël.

✓ Entretien des espaces verts

Environ 99 000 € seront prévus pour le marché d'entretien des espaces verts, décomposé en deux lots :
Entretien courant des espaces verts : 59 000 €,
Élagage et abattage : 40 000 €,

Par ailleurs, il est aussi prévu l'entretien des City murs : 15 000 €.

Il est prévu un effort de fleurissement en 2022. La dépense budgétaire prévue sera de l'ordre de 45 000 €.

Globalement, les dépenses en matière d'entretien d'espaces verts vont sensiblement augmenter, ce qui témoigne de la volonté municipale d'offrir un meilleur cadre de vie aux habitants.

✓ Entretien et réparation sur les biens mobiliers

Il est prévu 25 000 € pour l'entretien des véhicules communaux.

b. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement liées à l'urbanisme sont résiduelles, respectivement de 6 600 € pour les emplacements publicitaires et de 500€ au titre de la location des jardins familiaux de la rue Achille Viez.

9. Direction du système d'information et téléphonie

Le Budget Primitif du service informatique a bénéficié lors des trois dernières années d'une dotation financière qui a permis une refonte du système d'information et d'homogénéiser au fil du temps, le parc vieillissant des serveurs, de certains postes et d'équipements annexes dans les services qui sont actuellement en production sur le réseau de la ville de Montmagny. Néanmoins, il reste encore un domaine qui nécessite également une refonte, en l'occurrence, la solution de téléphonie à une utilisation adaptée aux nouvelles technologies.

Afin de veiller au maintien efficient de cette infrastructure informatique sans tenir compte du domaine de la téléphonie, il est important de veiller à son évolution selon les besoins de la collectivité.

Il en est de même pour les logiciels de gestion de l'infrastructure et des outils mis à la disposition des utilisateurs, en outre, les divers outils métiers.

Un des axes majeurs est une forte volonté de la part de la collectivité, de se doter d'un outil de téléphonie qui puisse répondre aux standards des technologies actuelles. Ce système vieillissant, devenu difficile à exploiter et à maintenir en fonctionnement (pannes, difficulté à trouver des pièces, des compétences, ...) n'est plus en capacité de répondre aux besoins fonctionnels et de s'adapter aux évolutions technologiques.

Les axes d'améliorations attendues sur l'ensemble de cette infrastructure et des équipements mis à disposition des utilisateurs du système d'information portent sur les équipements et logiciels suivants :

Les principaux investissements au niveau du matériel (« hard »)

- Le changement de câblage informatique pour la structure du séminaire afin d'être en mesure d'intégrer la nouvelle solution de téléphonie, qui sera axée vers une convergence plus collaborative sur l'usage au quotidien des collaborateurs. Coût de l'opération 120 000 €
- Les équipements (câblage et matériel informatique) de l'accueil de loisir des Lévriers (nouveau bâtiment). Coût de l'opération 7000 €
- Le remplacement des équipements ne répondant plus au besoin actuel (centrales téléphoniques et postes téléphoniques) pour les sites de (école JB Clément, centre social Saint-Exupéry, école Frères Lumières). Coût de l'opération 21 000 €
- Le remplacement de certains équipements de type (poste de travail, imprimante, tablette, onduleur etc.) selon la nécessité des services. Coût de l'investissement 52 700 €
- La poursuite du déploiement de bornes wifi au sein des structures qui sont dotées d'un câblage adéquat, qui permettra d'offrir l'accès à internet aux administrés (Mairie, Médiathèque, Séminaire). Coût de l'investissement 3 900 €

Les principaux investissements au niveau des logiciels (« soft »)

- Nouveaux logiciels métiers de courriers et parapheur électronique dédiés aux services qui permettra un gain de temps et une meilleure prise en compte de traitement des courriers en interne. Coût de l'investissement 25 000 €
- Un progiciel métier dédié à l'urbanisme, une application du droit des sols, le service permettra de disposer d'une boîte à outils métier évolutive et conforme aux exigences réglementaires. Coût de l'investissement 12 000 €
- Un progiciel métier dédié aux espaces verts, du conceptuel au photoréal, qui permet de créer rapidement et facilement des ressources visuelles attrayantes, avoir sa mise en application sur le terrain. Coût de l'investissement 5 000 €
- La poursuite de l'acquisition des licences dédiées à la bureautique et du droit d'utilisation aux ressources systèmes, du droit d'utilisation de la visioconférence. Coût de l'investissement 33 500 €
- Nouvelles mesures réglementaires concernant les paiements traités par le service de la petite enfance, règlement par prélèvement automatique, règlement les E-CESU. Coût de l'investissement 2 300 €